



Commune de Gimel

Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte)

NOOFS: **5428**

Pré-estimation automatique des réserves réalisée le: 30.12.2016
Variante enregistrée le: 10.03.2022

Nom de la variante: **ABA - BASE 2016**

Commentaire libre:

Population:	31.12.2016
Affectation du sol:	30.12.2016
Registre cantonal des bâtiments:	30.12.2016
Cadastre:	30.12.2016

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) HORS CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponible théorique		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)	
639	Zone d'habitation de très faible densité	1716	0.14	0.14	100	100	100	100	240	240	0	0	100	100	0	100	0	240
640	Zone d'habitation de très faible densité	2035	0.14	0.14	100	100	100	100	285	285	123	123	57	57	0	57	0	162
652	Zone d'habitation de très faible densité	2233	0.25	0.32	100	100	100	100	558	715	406	406	27	43	27	43	151	307
669	Zone d'habitation de très faible densité	2212	0.13	0.14	100	100	100	100	276	310	108	108	61	65	0	65	0	202
787	Zone d'habitation de faible densité	13409	0.66	0.6	100	100	100	100	8850	8045	3785	3785	57	53	22	53	1947	4264
823	Zone d'habitation de faible densité	5344	0.66	0.6	100	100	100	100	3527	3207	1554	1554	56	52	19	52	670	1668
856	Zone d'habitation de très faible densité	1014	0.25	0.14	100	100	100	100	254	142	0	0	100	100	100	100	254	142

				Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6														Autre, à commenter						
859	Zone d'habitation de très faible densité	1013	0.14	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100			100	100			142	142	0	0	100	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	142
864	Zone d'habitation de très faible densité	1019	0.14	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100			100	100			143	143	0	0	100	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	143
868	Zone d'habitation de très faible densité	843	0.14	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100			100	100			118	118	0	0	100	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	118
869	Zone d'habitation de très faible densité	1187	0.14	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100			100	100			166	166	0	0	100	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	166
873	Zone d'habitation de faible densité	4964	0.66	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/6 x 3,6 (3 étages + combles)	100	100			100	100			3276	2979	1527	1527	53	49	15	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	491	1460
884	Zone d'habitation de très faible densité	1420	0.34	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			483	454	104	104	79	77	43	77	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	208	350
889	Zone d'habitation de très faible densité	1057	0.34	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			359	338	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	359	338
894	Zone d'habitation de très faible densité	991	0.13	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune:	100	100			100	100			124	139	0	0	100	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	139

897	Zone d'habitation de très faible densité	1013	0.13	0.14	1/12 x 1.6 Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100			100	100	127	142	0	0	100	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	142
912	Zone d'habitation de très faible densité	2017	0.13	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100			100	100	252	282	105	105	59	63	0	63	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	178
983	Zone d'habitation de très faible densité	871	0.34	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100	296	279	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	296	279
1263	Zone d'habitation de très faible densité	987	0.34	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100	336	316	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	336	316
1264	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.34	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100	340	320	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	340	320
1265	Zone d'habitation de très faible densité	1004	0.34	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100	341	321	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	341	321
1266	Zone d'habitation de très faible densité	1016	0.34	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100	346	325	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	346	325
Total		48365																			5739	11722

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m² par habitant.

** On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte*

*** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles*

**** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive*

***** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.*

****** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à $CUS * Surface (m^2)$, et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés*

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION HORS CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponible théorique		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)			
			0.25	0.32																
573	Zone d'habitation de très faible densité	306	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100	100	100	77	98	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	77	98
575	Zone d'habitation de très faible densité	994	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100	100	100	249	318	253	253	-2	20	0	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	64
576	Zone d'habitation de très faible densité	1060	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100	100	100	265	339	134	134	50	61	50	61	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	133	207
577	Zone d'habitation de très faible densité	936	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100	100	100	234	300	145	145	38	52	38	52	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	89	156
647	Zone d'habitation de très faible densité	59	0.25	0.25		100	100	100	100	15	15	0	0	100	100	100	100		15	15
650	Zone d'habitation de très faible densité	1896	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100	100	100	474	607	318	318	33	48	33	33		156	200
651	Zone d'habitation de très faible densité	276	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le	100	100	100	100	69	88	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	69	88

				Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6																											
830	Zone d'habitation de très faible densité	1535	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100									384	215	217	217								Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	165	0		
831	Zone d'habitation de très faible densité	1345	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100									336	188	243	243								Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	94	0		
837	Zone d'habitation de très faible densité	1087	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100									272	152	61	61								Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	209	91		
838	Zone d'habitation de très faible densité	1039	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100									260	146	152	152								Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	109	0		
839	Zone d'habitation de très faible densité	1028	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100									257	144	80	80								Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	177	63		
840	Zone d'habitation de très faible densité	1045	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100									261	146	86	86								Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	175	61		
841	Zone d'habitation de très faible densité	1035	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100									259	145	76	76								Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	184	70		
844	Zone d'habitation de très faible densité	1022	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100									255	143	32	32								Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	222	110		
846	Zone d'habitation de très faible densité	1028	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la	100	100									257	144	180	180								Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	77	0		

905	Zone d'habitation de très faible densité	1004	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100											251	141	238	238							5	-69	5	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	13	0	
906	Zone d'habitation de très faible densité	1008	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100												252	141	218	218							13	-55	13	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	33	0
909	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100												250	140	190	190							24	-35	24	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	60	0
910	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100												250	140	212	212							15	-51	15	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	38	0
911	Zone d'habitation de très faible densité	996	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100												249	139	177	177							29	-27	29	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	72	0
913	Zone d'habitation de très faible densité	1185	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100												296	166	212	212							28	-28	28	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	83	0
914	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100												251	140	160	160							36	-14	36	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	90	0
915	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100												250	140	91	91							64	35	64	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	160	49
922	Zone d'habitation de très faible densité	999	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100												250	140	106	106							57	24	57	24	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	143	34
929	Zone d'habitation de très faible densité	1728	0.25	0.14	Justification des	100	100												432	242	107	107							75	56	75	56	Justification des	324	136

				corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6														corrections de la commune: Autre, à commenter						
935	Zone d'habitation de très faible densité	26	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100					7	8	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	7	8
936	Zone d'habitation de très faible densité	975	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100					244	312	239	239			2	23	2	2	Justification des corrections de la commune: Accès privé : parcelle correspondant exactement à un accès privé ne pouvant être déplacé (1.3.1.1)	5	6
991	Zone d'habitation de très faible densité	922	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100					231	129	146	146			37	-13	37	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1091	Zone d'habitation de très faible densité	1249	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100					312	400	179	179			43	55	43	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	134	220
1094	Zone d'habitation de très faible densité	1009	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100					252	141	132	132			48	6	48	6	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	121	8
1095	Zone d'habitation de très faible densité	1017	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100					254	142	87	87			66	39	66	39	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	168	55
1096	Zone d'habitation de très faible densité	1036	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100					259	145	233	233			10	-60	10	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	26	0
1097	Zone d'habitation de très faible densité	1075	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le	100	100					269	150	185	185			31	-23	31	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	83	0

				règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6																					
1098	Zone d'habitation de très faible densité	1041	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100			100	100			260	146	134	134		48	8	48	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	125	12
1099	Zone d'habitation de très faible densité	1141	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			285	365	102	102		64	72	64	72	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	182	263
1242	Zone d'habitation de faible densité	64	0.45	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/6 x 3,6 (3 étages + combles)	100	100			100	100			29	38	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	29	38
1255	Zone d'habitation de faible densité	1200	0.45	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/6 x 3,6 (3 étages + combles)	100	100			100	100			540	720	563	563		-4	22	0	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	158
1262	Zone d'habitation de très faible densité	1016	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			254	325	255	255		-1	21	0	21	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	68
1274	Zone d'habitation de très faible densité	1003	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100			100	100			251	140	165	165		34	-17	34	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1293	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100			100	100			250	140	248	248		1	-77	1	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	3	0
1294	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune:	100	100			100	100			250	140	164	164		35	-17	35	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	88	0

1295	Zone d'habitation de très faible densité	999	0.25	0.14	1/12 x 1.6 Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100					250	140	192	192			23	-37	23	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	58	0
1296	Zone d'habitation de très faible densité	1016	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100					254	142	224	224			12	-57	12	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	30	0
1297	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100					250	140	164	164			34	-17	34	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1299	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100					250	140	164	164			34	-17	34	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1303	Zone d'habitation de très faible densité	1096	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/12 x 1.6	100	100					274	153	219	219			20	-43	20	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	55	0
1307	Zone d'habitation de très faible densité	1021	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100					255	327	255	255			0	22	0	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	72
Total		71328																				6854	3707	

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

137 74

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les

valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

****** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés*

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) EN CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponible théorique		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)	
83	Zone d'habitation de faible densité	3205	0.45	0.4	100	100	100	100	1442	1282	866	866	40	32	40	32	577	410
				Justification des corrections de la commune: Valeur du règlement en vigueur Commentaire de la commune: Aire de construction B du PQ Closez à l'Orbannaz												Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter		
109	Zone de centre de localité (zone village)	2181	0.5	0.5	90	90	100	100	982	982	661	661	33	33	33	33	324	324
				Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"												Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter		
130	Zone d'habitation de faible densité	1273	0.5	0.51	90	90	100	100	573	584	0	0	100	100	100	100	573	584
				Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"												Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter		
198	Zone de centre de localité (zone village)	2948	0.5	0.5	90	90	100	100	1327	1327	1037	1037	22	22	22	22	292	292
213	Zone de centre de localité (zone village)	1179	0.5	0.5	90	90	100	100	530	530	0	0	100	100	100	100	530	530
				Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Indice initial (0.4) fixé pour de la mixité (sans répartition). Estimation d'un IUS lié à l'habitation basé sur le calcul du canton.												Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter		
662	Zone d'habitation de très faible densité	1681	0.33	0.25	100	100	100	100	555	420	0	0	100	100	100	100	555	420
				Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Indice initial (0.4) fixé pour de la mixité (sans répartition). Estimation d'un IUS lié à l'habitation basé sur le calcul du canton.												Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter		
663	Zone d'habitation de très faible densité	1656	0.33	0.25	100	100	100	100	546	414	0	0	100	100	100	100	546	414
				Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Indice initial (0.4) fixé pour de la mixité (sans répartition). Estimation d'un IUS lié à l'habitation basé sur le calcul du canton.												Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter		
668	Zone d'habitation de très faible densité	1665	0.25	0.32	100	100	100	100	416	533	369	369	11	31	11	31	46	165
				Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur												Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter		

				Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325																						
744	Zone d'habitation de très faible densité	1156	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100							289	370	201	201			30	46	30	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	87	170
753	Zone d'habitation de faible densité	1064	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du règlement en vigueur Commentaire de la commune: Aire de construction B du PQ Closez à l'Orbannaz	100	100							479	426	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	479	426
773	Zone d'habitation de très faible densité	4801	0.34	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100							1632	1536	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	1632	1536
826	Zone d'habitation de très faible densité	489	0.34	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100							166	156	0	0			100	100	30	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	50	156
886	Zone d'habitation de faible densité	639	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"	100	100							288	326	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	288	326
961	Zone d'habitation de très faible densité	936	0.34	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100							318	300	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	318	300
1010	Zone de centre de localité (zone village)	59	0.5	0.5		90	90							27	27	0	0			100	100	100	100		27	27
1089	Zone de centre de localité (zone village)	1078	0.5	0.5		90	90							485	485	87	87			82	82	71	71		344	344
1236	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.34	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100							340	320	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	340	320

				Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325																				
1238	Zone d'habitation de très faible densité	990	0.34	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100					337	317	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	337	317
1243	Zone de centre de localité (zone village)	1053	0.38	0.73	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 47,2% avec IUS estimé de 0.32 52,8% avec IUS estimé de 1.1 Proportion IUS = 0.73	95	95					381	730	83	83			78	89	73	89	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	278	650
1275	Zone d'habitation de faible densité	873	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"	100	100					393	445	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	393	445
1276	Zone d'habitation de faible densité	1287	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"	100	100					579	656	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	579	656
1277	Zone d'habitation de faible densité	1362	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"	100	100					613	695	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	613	695
1279	Zone d'habitation de faible densité	1088	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de	100	100					490	555	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	490	555

				construction A"																				
1280	Zone d'habitation de faible densité	1127	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"	100	100					507	575	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	507	575
1281	Zone d'habitation de faible densité	1687	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"	100	100					759	861	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	759	861
1282	Zone d'habitation de faible densité	1573	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"	100	100					708	802	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	708	802
1283	Zone d'habitation de faible densité	1150	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"	100	100					517	586	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	517	586
1284	Zone d'habitation de faible densité	1866	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"	100	100					840	952	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	840	952
1285	Zone d'habitation de faible densité	3239	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"	100	100					1458	1652	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	1458	1652

1287	Zone d'habitation de faible densité	2168	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"	100	100			100	100			976	1106	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	976	1106
1308	Zone de centre de localité (zone village)	658	0.5	0.5		90	90			100	100			296	296	0	0			100	100	100	100		296	296
1311	Zone de centre de localité (zone village)	837	0.5	0.5		90	90			100	100			377	377	0	0			100	100	100	100		377	377
1312	Zone de centre de localité (zone village)	107	0.5	0.5		90	90			100	100			48	48	0	0			100	100	100	100		48	48
1313	Zone d'habitation de très faible densité	1208	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			302	386	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	302	386
1321	Zone d'habitation de faible densité	655	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"	100	100			100	100			295	334	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	295	334
1325	Zone d'habitation de très faible densité	1005	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			251	321	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	251	321
1326	Zone d'habitation de faible densité	1238	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"	100	100			100	100			557	631	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	557	631
1327	Zone d'habitation de faible densité	1860	0.45	0.51	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Moyenne des IUS fixés (calculés selon SPd attribuée) sur les parcelles en "aire de construction A"	100	100			100	100			837	948	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	837	948
Total		54042																							18426	19937

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m² par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir dans le périmètre de centre (si présent)

369

399

** On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte*

*** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles*

**** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive*

***** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.*

****** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à $CUS * Surface (m^2)$, et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés*

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION EN CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP				% disponible				Surface brute de plancher réalisable (m2)	
									théorique (m2)	déjà bâtie (m2)	disponible théorique	en tenant compte des éventuelles contraintes						
5	Zone de centre de localité (zone village)	1066	0.5	0.5	90	90	100	100	480	480	324	324	32	32	32	32	154	154
6	Zone de centre de localité (zone village)	148	0.5	0.5	90	90	100	100	66	66	0	0	100	100	100	100	66	66
10	Zone de centre de localité (zone village)	300	0.5	0.5	90	90	100	100	135	135	121	121	11	11	11	11	15	15
17	Zone de centre de localité (zone village)	176	0.5	0.5	90	90	100	100	79	79	0	0	100	100	100	100	79	79
20	Zone de centre de localité (zone village)	218	0.5	0.5	90	90	100	100	98	98	0	0	100	100	100	100	98	98
21	Zone de centre de localité (zone village)	184	0.5	0.5	90	90	100	100	83	83	0	0	100	100	100	100	83	83
24	Zone de centre de localité (zone village)	93	0.5	0.5	90	90	100	100	42	42	0	0	100	100	100	100	42	42
25	Zone de centre de localité (zone village)	79	0.5	0.5	90	90	100	100	36	36	0	0	100	100	100	100	36	36
26	Zone de centre de localité (zone village)	142	0.5	0.5	90	90	100	100	64	64	0	0	100	100	100	100	64	64
27	Zone de centre de localité (zone village)	242	0.5	0.5	90	90	100	100	109	109	0	0	100	100	100	100	109	109
36	Zone de centre de localité (zone village)	508	0.5	0.5	90	90	100	100	228	228	0	0	100	100	100	31	228	71
Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Soustraction de l'aire de prolongement de l'habitat inconstructible																		
38	Zone de centre de localité (zone village)	492	0.5	0.5	90	90	100	100	221	221	0	0	100	100	100	100	221	221
39	Zone de centre de localité (zone village)	22	0.5	0.5	90	90	100	100	10	10	0	0	100	100	100	100	10	10
40	Zone de centre de localité (zone village)	1403	0.5	0.5	90	90	100	100	631	631	329	329	48	48	48	48	303	303
Justification des corrections de la commune: Périmètres d'implantation, aires (de verdure p.ex.) (1.3.1.12) Commentaire de la commune: Aire de prolongement de l'habitat																		
42	Zone de centre de localité (zone village)	174	0.5	0.5	90	90	100	100	78	78	0	0	100	100	100	0	78	0
Justification des corrections de la commune: Accès : chemin d'accès de droit privé traversant une parcelle non déplaçable dans l'immédiat (1.3.1.3)																		
43	Zone de centre de localité (zone village)	894	0.5	0.5	90	90	100	100	402	402	331	331	18	18	18	18	72	72
44	Zone de centre de localité (zone village)	155	0.5	0.5	90	90	100	100	70	70	0	0	100	100	100	100	70	70
53	Zone de centre de localité (zone village)	162	0.5	0.5	90	90	100	100	73	73	0	0	100	100	100	0	73	0
Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Parking existant																		
57	Zone de centre de localité (zone village)	2022	0.41	0.41	93	93	100	100	783	783	667	667	15	15	15	15	117	117
59	Zone d'habitation de très faible densité	1140	0.25	0.32	100	100	100	100	285	365	251	251	12	31	12	31	34	113
Justification des corrections de la																		

				commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325															commune: Autre, à commenter						
61	Zone de centre de localité (zone village)	996	0.5	0.5	90	90			100	100				448	448	162	162		64	64	64	64	287	287	
70	Zone d'habitation de faible densité	627	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du règlement en vigueur Commentaire de la commune: Aire de construction B du PQ Closez à l'Orbannaz	100	100			100	100			282	251	249	249		12	1	12	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	34	3
78	Zone d'habitation de faible densité	637	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du règlement en vigueur Commentaire de la commune: Aire de construction B du PQ Closez à l'Orbannaz	100	100			100	100			287	255	125	125		57	51	57	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	164	130
79	Zone d'habitation de faible densité	170	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du règlement en vigueur Commentaire de la commune: Aire de construction B du PQ Closez à l'Orbannaz	100	100			100	100			77	68	33	33		56	51	56	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	43	35
80	Zone d'habitation de faible densité	784	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du règlement en vigueur Commentaire de la commune: Aire de construction B du PQ Closez à l'Orbannaz	100	100			100	100			353	314	164	164		53	48	53	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	187	151
92	Zone de centre de localité (zone village)	1363	0.5	0.5		90	90			100	100			613	613	548	548		11	11	11	11		67	67
93	Zone de centre de localité (zone village)	134	0.5	0.5		90	90			100	100			60	60	0	0		100	100	100	100		60	60
105	Zone de centre de localité (zone village)	103	0.5	0.5		90	90			100	100			46	46	0	0		100	100	100	100		46	46
108	Zone de centre de localité (zone village)	221	0.5	0.5		90	90			100	100			100	100	89	89		11	11	11	11		11	11
112	Zone de centre de localité (zone village)	18	0.5	0.5		90	90			100	100			8	8	0	0		100	100	100	100		8	8
119	Zone de centre de localité (zone village)	249	0.5	0.5		90	90			100	100			112	112	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Accès : chemin d'accès de droit privé traversant une parcelle non déplaçable dans l'immédiat (1.3.1.3)	112	0
122	Zone de centre de localité (zone village)	71	0.5	0.5		90	90			100	100			32	32	0	0		100	100	100	100		32	32
127	Zone d'habitation de faible densité	834	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du règlement en vigueur Commentaire de la commune: Aire de construction B du PQ Closez à l'Orbannaz	100	100			100	100			375	333	77	77		80	77	80	77	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Aire de prolongement de l'habitat (inconstructible)	300	256
129	Zone de centre de localité (zone village)	235	0.5	0.5		90	90			100	100			106	106	0	0		100	100	100	100		106	106
142	Zone de centre de localité (zone village)	94	0.5	0.5		90	90			100	100			42	42	0	0		100	100	100	100		42	42
143	Zone de centre de localité (zone village)	457	0.5	0.5		90	90			100	100			206	206	155	155		25	25	25	25		52	52
145	Zone de centre de localité (zone village)	124	0.5	0.5		90	90			100	100			56	56	0	0		100	100	100	100		56	56
146	Zone de centre de localité (zone village)	745	0.5	0.5		90	90			100	100			335	335	307	307		8	8	8	8		27	27

154	Zone de centre de localité (zone village)	841	0.5	0.5		90	90		100	100		378	378	310	310		18	18	18	18		68	68
161	Zone de centre de localité (zone village)	78	0.5	0.5		90	90		100	100		35	35	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Accès : chemin d'accès avec servitude de droit public (affectation à modifier) (1.3.1.2)	35	0
163	Zone de centre de localité (zone village)	190	0.5	0.5		90	90		100	100		86	86	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Accès privé : parcelle correspondant exactement à un accès privé ne pouvant être déplacé (1.3.1.1)	86	0
188	Zone de centre de localité (zone village)	195	0.5	0.5		90	90		100	100		88	88	0	0		100	100	100	100		88	88
193	Zone de centre de localité (zone village)	215	0.5	0.5		90	90		100	100		97	97	0	0		100	100	100	100		97	97
195	Zone de centre de localité (zone village)	1438	0.5	0.5		90	90		100	100		647	647	199	199		69	69	69	69		446	446
205	Zone de centre de localité (zone village)	520	0.5	0.5		90	90		100	100		234	234	0	0		100	100	100	100		234	234
207	Zone de centre de localité (zone village)	275	0.5	0.5		90	90		100	100		124	124	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Accès : chemin d'accès de droit privé traversant une parcelle non déplaçable dans l'immédiat (1.3.1.3)	124	0
215	Zone de centre de localité (zone village)	928	0.5	0.5		90	90		100	100		418	418	272	272		35	35	100	100		418	418
216	Zone de centre de localité (zone village)	664	0.5	0.5		90	90		100	100		299	299	259	259		13	13	13	13		39	39
340	Zone de centre de localité (zone village)	323	0.5	0.5		90	90		100	100		145	145	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Accès privé : parcelle correspondant exactement à un accès privé ne pouvant être déplacé (1.3.1.1)	145	0
347	Zone de centre de localité (zone village)	256	0.5	0.5		90	90		100	100		115	115	32	32		72	72	72	72		83	83
392	Zone d'habitation de très faible densité	157	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100		100	100		39	50	22	22		45	57	45	57	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	18	29
394	Zone d'habitation de très faible densité	1456	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100		100	100		364	466	332	332		9	29	9	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	33	135
399	Zone d'habitation de très faible densité	1286	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100		100	100		321	412	408	408		-27	1	0	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	4
664	Zone d'habitation de très faible densité	1036	0.25	0.25	Justification des corrections de la commune:	100	100		100	100		259	259	219	219		16	16	16	16	Justification des corrections de la commune:	41	41

				Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Indice initial (0.4) fixé pour de la mixité (sans répartition). Estimation d'un IUS lié à l'habitation basé sur le calcul du canton.														Autre, à commenter								
735	Zone d'habitation de très faible densité	1003	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			251	321	278	278			-11	13	0	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	42
736	Zone d'habitation de très faible densité	1220	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			305	390	197	197			35	50	35	50	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	107	195
739	Zone d'habitation de très faible densité	1460	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			365	467	382	382			-5	18	0	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	84
740	Zone d'habitation de très faible densité	766	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			192	245	203	203			-6	17	0	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	42
741	Zone d'habitation de très faible densité	1374	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			343	440	332	332			3	24	3	24	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	10	106
742	Zone d'habitation de très faible densité	1065	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			266	341	205	205			23	40	23	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	61	136
743	Zone d'habitation de très faible densité	502	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune:	100	100			100	100			125	161	115	115			9	29	9	29	Justification des corrections de la commune:	11	47

				Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325														Autre, à commenter									
745	Zone d'habitation de très faible densité	703	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100				100	100			176	225	212	212			-21	6	0	6	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	14
748	Zone d'habitation de très faible densité	483	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100				100	100			121	155	52	52			57	67	57	67	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	69	104
751	Zone d'habitation de faible densité	2193	0.43	0.34	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100				100	100			936	746	601	601			36	19	36	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	337	142
752	Zone d'habitation de faible densité	1045	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du règlement en vigueur Commentaire de la commune: Aire de construction B du PQ Closez à l'Orbannaz	100	100				100	100			470	418	259	259			45	38	45	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	212	159
774	Zone d'habitation de très faible densité	1206	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100				100	100			301	386	265	265			12	31	12	31	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	36	120
775	Zone d'habitation de très faible densité	1015	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100				100	100			254	325	269	269			-6	17	0	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	55
776	Zone d'habitation de très faible densité	696	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100				100	100			174	223	86	86			51	61	51	61	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	89	136
777	Zone d'habitation de très faible densité	1080	0.25	0.32	Justification des corrections de la	100	100				100	100			270	346	206	206			24	40	24	40	Justification des corrections de la	65	138

				commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325															commune: Autre, à commenter						
778	Zone d'habitation de très faible densité	1168	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100						292	374	169	169			42	55	42	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	123	206
779	Zone d'habitation de très faible densité	1044	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100						261	334	208	208			20	38	20	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	52	127
780	Zone d'habitation de très faible densité	1033	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100						258	331	215	215			17	35	17	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	44	116
827	Zone d'habitation de très faible densité	1078	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100						270	345	208	208			23	40	23	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	62	138
828	Zone d'habitation de très faible densité	2588	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100						647	828	579	579			11	30	11	30	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	71	248
829	Zone d'habitation de très faible densité	700	0.25	0.25	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Indice initial (0.4) fixé pour de la mixité (sans répartition). Estimation d'un IUS lié à l'habitation basé sur le calcul du canton.	100	100						175	175	77	77			56	56	56	56	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	98	98
853	Zone d'habitation de très faible densité	1483	0.25	0.32	Justification des corrections de la	100	100						371	474	265	265			28	44	28	44	Justification des corrections de la	104	209

				commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325														commune: Autre, à commenter					
854	Zone d'habitation de faible densité	1181	0.45	0.45	100	100			100	100			532	532	277	277		48	48	48	48	255	255
858	Zone d'habitation de faible densité	721	0.45	0.45	100	100			100	100			325	325	148	148		54	54	54	54	176	176
866	Zone d'habitation de forte densité	2046	1.3	0.6	100	100			100	100			2660	1228	1270	1270		52	-3	52	0	1383	0
874	Zone d'habitation de forte densité	2340	1.3	0.6	100	100			100	100			3042	1404	1325	1325		56	6	56	6	1704	84
875	Zone d'habitation de forte densité	729	1.3	0.6	100	100			100	100			947	437	440	440		54	-1	54	0	511	0
879	Zone d'habitation de très faible densité	2012	0.25	0.32	100	100			100	100			503	644	282	282		44	56	44	56	221	361
923	Zone de centre de localité (zone village)	948	0.5	0.5	90	90			100	100			427	427	420	420		1	1	1	1	4	4
924	Zone d'habitation de très faible densité	962	0.25	0.32	100	100			100	100			241	308	258	258		-7	16	0	16	0	49
925	Zone d'habitation de très faible densité	1412	0.25	0.32	100	100			100	100			353	452	436	436		-23	4	0	4	0	18
926	Zone d'habitation de très faible densité	1003	0.25	0.32	100	100			100	100			251	321	202	202		19	37	19	37	48	119

				Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = $0,125 \times 2,6 = 0,325$																							
928	Zone de centre de localité (zone village)	64	0.5	0.5		90	90						29	29	0	0				100	100	100	100			29	29
932	Zone de centre de localité (zone village)	7	0.5	0.5		90	90						3	3	0	0				100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Parking existant		3	0
933	Zone d'habitation de faible densité	1109	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du règlement en vigueur Commentaire de la commune: Aire de construction B du PQ Closez à l'Orbannaz	100	100						499	444	234	234				53	47	53	47	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter		264	209
934	Zone de centre de localité (zone village)	240	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	90	90						108	216	179	179				-66	17	0	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter		0	37
947	Zone d'habitation de très faible densité	1107	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = $0,125 \times 2,6 = 0,325$	100	100						277	354	309	309				-12	13	0	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter		0	46
952	Zone d'habitation de très faible densité	743	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = $0,125 \times 2,6 = 0,325$	100	100						186	238	103	103				45	57	45	57	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter		84	136
954	Zone d'habitation de très faible densité	1294	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = $0,125 \times 2,6 = 0,325$	100	100						323	414	370	370				-14	11	0	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter		0	46
957	Zone de centre de localité (zone village)	1175	0.5	0.5		90	90						529	529	368	368				30	30	30	30			159	159
959	Zone d'habitation de très faible densité	552	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = $0,125 \times 2,6 = 0,325$	100	100						138	176	159	159				-15	10	0	10	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter		0	18
962	Zone d'habitation de très faible densité	1938	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur	100	100						485	620	564	564				-16	9	0	9	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter		0	56

				Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325																				
964	Zone d'habitation de très faible densité	1199	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100					300	384	296	296			1	23	1	23	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	3	88
965	Zone d'habitation de très faible densité	1315	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100					329	421	314	314			5	25	5	25	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	16	105
969	Zone d'habitation de très faible densité	1008	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100					252	322	108	108			57	66	57	66	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	144	213
970	Zone d'habitation de très faible densité	998	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100					250	319	268	268			-7	16	0	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	51
971	Zone d'habitation de très faible densité	1004	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100					251	321	267	267			-6	17	0	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	55
972	Zone d'habitation de très faible densité	1062	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100					265	340	224	224			16	34	16	34	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	42	116
973	Zone d'habitation de très faible densité	848	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages	100	100					212	271	220	220			-4	19	0	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	51

					autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325																							
975	Zone d'habitation de très faible densité	984	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			246	315	283	283					-15	10	0	10	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	32
977	Zone d'habitation de très faible densité	1035	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			259	331	184	184					29	44	29	44	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	75	146
978	Zone d'habitation de très faible densité	991	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			248	317	154	154					38	51	38	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	94	162
979	Zone d'habitation de très faible densité	1733	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			433	555	239	239					45	57	45	57	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	195	316
989	Zone de centre de localité (zone village)	696	0.5	0.5		90	90			100	100			313	313	303	303					3	3	3	3		9	9
990	Zone de centre de localité (zone village)	23	0.5	0.5		90	90			100	100			10	10	0	0					100	100	100	100		10	10
995	Zone de centre de localité (zone village)	149	0.5	0.5		90	90			100	100			67	67	0	0					100	100	100	100		67	67
1020	Zone d'habitation de très faible densité	1815	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = 0,125 x 2,6 = 0,325	100	100			100	100			454	581	365	365					20	37	20	37	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	91	215
1102	Zone de centre de localité (zone village)	129	0.5	0.5		90	90			100	100			58	58	0	0					100	100	100	100		58	58
1105	Zone d'habitation de très faible densité	1027	0.25	0.25	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Indice initial (0.4) fixé pour de la mixité (sans répartition). Estimation d'un IUS lié à l'habitation basé sur le calcul du canton.	100	100			100	100			257	257	189	189					26	26	26	26	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	67	67
1119	Zone d'habitation de très faible densité	1057	0.25	0.25	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le	100	100			100	100			264	264	252	252					5	5	5	5	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	13	13

					règlement en vigueur Commentaire de la commune: Indice initial (0.4) fixé pour de la mixité (sans répartition). Estimation d'un IUS lié à l'habitation basé sur le calcul du canton.																
1201	Zone de centre de localité (zone village)	126	0.5	0.5		90	90														
1202	Zone d'habitation de très faible densité	1008	0.25	0.25	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Indice initial (0.4) fixé pour de la mixité (sans répartition). Estimation d'un IUS lié à l'habitation basé sur le calcul du canton.	100	100														Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter
1203	Zone d'habitation de très faible densité	995	0.25	0.25	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Indice initial (0.4) fixé pour de la mixité (sans répartition). Estimation d'un IUS lié à l'habitation basé sur le calcul du canton.	100	100														Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter
1204	Zone d'habitation de très faible densité	1215	0.25	0.25	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Indice initial (0.4) fixé pour de la mixité (sans répartition). Estimation d'un IUS lié à l'habitation basé sur le calcul du canton.	100	100														Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter
1205	Zone d'habitation de très faible densité	998	0.25	0.25	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Indice initial (0.4) fixé pour de la mixité (sans répartition). Estimation d'un IUS lié à l'habitation basé sur le calcul du canton.	100	100														Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter
1206	Zone d'habitation de très faible densité	996	0.25	0.25	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Indice initial (0.4) fixé pour de la mixité (sans répartition). Estimation d'un IUS lié à l'habitation basé sur le calcul du canton.	100	100														Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter

					basé sur le calcul du canton.																					
1207	Zone d'habitation de très faible densité	1009	0.25	0.25	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Indice initial (0.4) fixé pour de la mixité (sans répartition). Estimation d'un IUS lié à l'habitation basé sur le calcul du canton.	100	100						252	252	167	167			34	34	34	34		Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	86	86
1212	Zone de centre de localité (zone village)	927	0.5	0.5		90	90						417	417	83	83			80	80	80	80			334	334
1234	Zone d'habitation de très faible densité	1171	0.25	0.25	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: Indice initial (0.4) fixé pour de la mixité (sans répartition). Estimation d'un IUS lié à l'habitation basé sur le calcul du canton.	100	100						293	293	160	160			45	45	45	45		Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	132	132
1237	Zone d'habitation de très faible densité	986	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = $0,125 \times 2,6 = 0,325$	100	100						247	316	218	218			12	31	12	31		Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	30	98
1239	Zone d'habitation de très faible densité	982	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = $0,125 \times 2,6 = 0,325$	100	100						245	314	172	172			30	45	30	45		Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	74	141
1258	Zone de centre de localité (zone village)	271	0.5	0.5		90	90						122	122	0	0			100	100	100	100			122	122
1259	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.32	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: COS x nb étages autorisés = $0,125 \times 2,6 = 0,325$	100	100						251	321	277	277			-11	14	0	14		Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	45
1260	Zone de centre de localité (zone village)	581	0.5	0.5		90	90						261	261	207	207			21	21	21	21			55	55
1268	Zone d'habitation de forte densité	1870	1.3	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le règlement en vigueur Commentaire de la commune: 1/6 x 3,6 (3 étages + combles)	100	100						2431	1122	1069	1069			56	5	56	5		Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	1361	56
1278	Zone d'habitation de faible densité	17	0.45	0.45		100	100						8	8	0	0			100	100	100	100			8	8
1290	Zone de verdure	514	0.45	0	Justification des corrections de la	100	100						231	0	0	0			100	NaN	100	0		Justification des corrections de la	231	0

					commune: Valeur du règlement en vigueur Commentaire de la commune: Aire inconstructible													commune: Autre, à commenter				
1291	Zone de verdure	188	0.45	0	Justification des corrections de la commune: Valeur du règlement en vigueur Commentaire de la commune: Aire inconstructible	100	100				85	0	0	0		100	Na N	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1304	Zone de centre de localité (zone village)	18	0.5	0.5		90	90				8	8	0	0		100	100	100	100		8	8
1309	Zone de centre de localité (zone village)	389	0.5	0.5		90	90				175	175	0	0		100	100	100	100		175	175
Total		106159																			15906	12660

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir dans le périmètre de centre (si présent)

318	253
-----	-----

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

Capacité de développement résidentiel à 15 ans hors zone à bâtir

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à corriger par la commune si besoin
xx	Donnée modifiée par la commune

		Données SDT	Données Communes	
Mesure C21	Constructions et installations dignes de protection			logements
Mesure C22	Petites entités urbanisées (hameaux)			logements
Mesure C23	Territoires à habitat traditionnellement dispersé			logements
Mesure C24	Paysages dignes de protection et constructions caractéristiques			logements
<hr/>				
	Total sans doublons			logements
		+	+	
	Plus de 25% d'habitations ou de 20 habitations hors zone à bâtir			logements
<hr/>				
	Total des logements	0	0	logements
	Le PDCn prévoit 3 habitants par logement.			
		0	0	habitants
	Le PDCn prévoit un coefficient de 60% pour tenir compte du rythme de reconversion	x 60%	x 60%	
	Total des habitants	0	0	habitants

Bilan du dimensionnement de la zone à bâtir

	Gimel
N° OFS	5428

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

A. Besoins

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 [Croissance annuelle en % de la pop. de référence]

Année de référence

Horizon de planification

En centre		Hors du centre	
1.5	1.5	0.75	0.75
2015	2015	2015	2015
2036	2036	2036	2036

Population

Année de référence (31 décembre 2015)

Année du bilan (31 décembre 2016)

1312	1312	595	595
1350	1350	598	598

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 entre l'année de référence et l'horizon [habitants]

+		+	
413	413	94	94

Logements d'utilité publique (24 pour les communes avec centre et 12 pour les autres) [habitants]

+		+	
0	0	0	0

Population maximale à l'horizon de planification selon la mesure A11

Besoins au moment du bilan [habitants]

=		=	
1725	1725	689	689
375	375	91	91

B. Capacités d'accueil au moment du bilan

Capacité des réserves représentées en vert sur la carte [habitants]

Potentiel de densification des autres parcelles [habitants]

Pourcentage du potentiel de densification à utiliser [%]

Part du potentiel de densification comptabilisé à l'horizon de planification [habitants]

Capacité de développement hors de la zone à bâtir [habitants]

En centre		Hors du centre	
381	399	118	234
+		+	
305	253	134	74
33	33	33	33
101	83	44	24
		0	0
=		=	
482	482	162	258

Capacités d'accueil au moment du bilan [habitants]

C. Bilan

Etat de la capacité d'accueil par rapport aux besoins (sur-capacité si positif) [habitants]

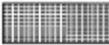
Selon la formule: (Capacité d'accueil au moment du bilan) - (Besoins au moment du bilan).

En centre		Hors du centre	
107	107	71	167

ESTIMATION DES RÉSERVES EN ZONE À BÂTIR À VOCATION D'HABITATION OU MIXTE

LÉGENDE

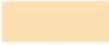
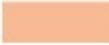
Statut de la réserve

Réserve en terrain non bâti	
Réserve en terrain partiellement bâti	
Pas de réserve car le terrain est bâti	
Dézonage partiel	
Dézonage complet	

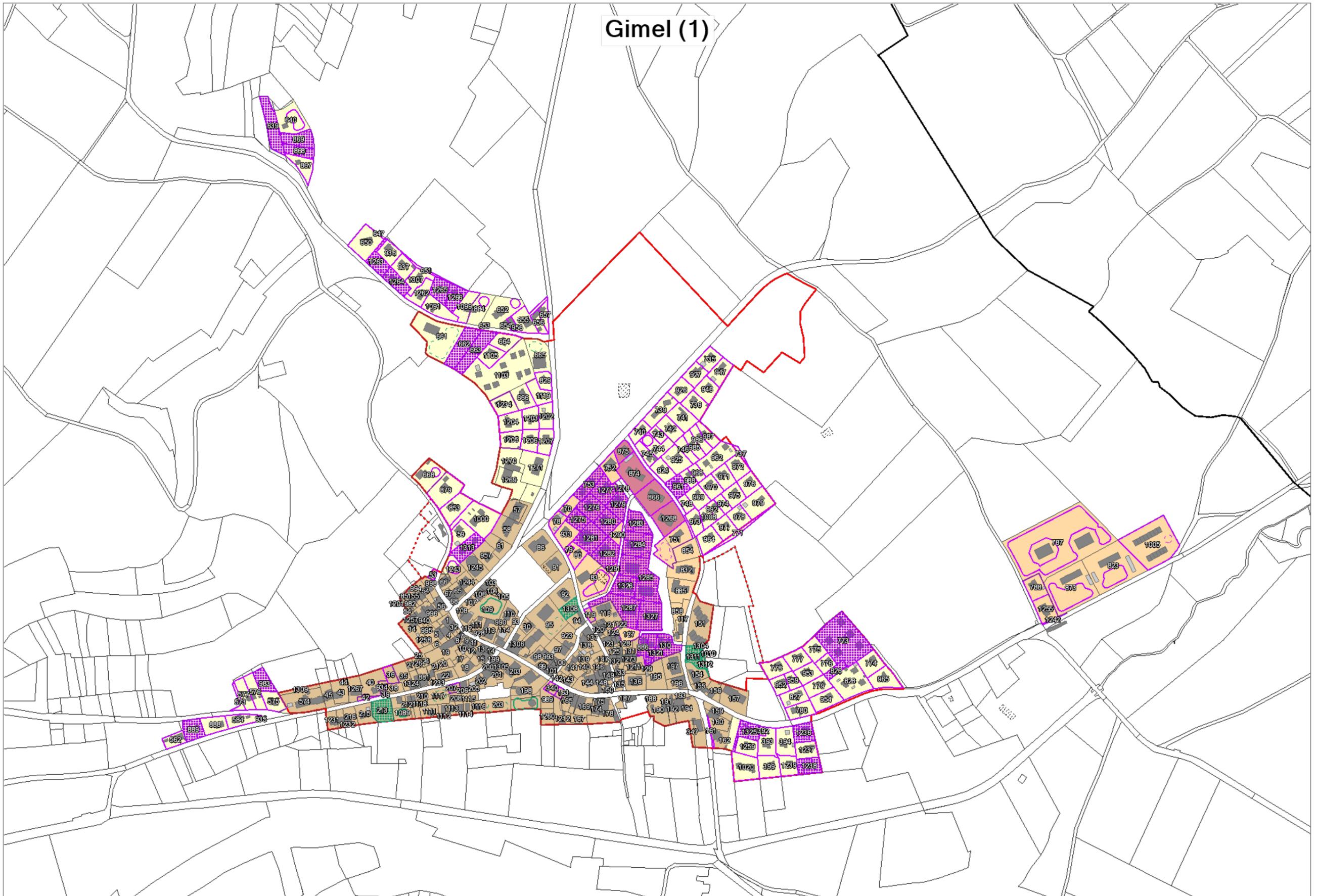
Signification des couleurs

Réserve	
Élément modifié par la commune	
Remarque de la part du SDT	
Extension de la zone à bâtir	

Affectation du sol

Zone d'habitation de très faible densité	
Zone d'habitation de faible densité	
Zone d'habitation de moyenne densité	
Zone d'habitation de forte densité	
Zone de centre de localité (zone village)	
Zone de centre historique	
Zone de hameau	

Gimel (1)



Gimel (2)



Gimel (3)





Commune de Gimel

Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte)

NOOFS: **5428**

Pré-estimation automatique des réserves réalisée le: 30.12.2016
Variante enregistrée le: 14.03.2022

Nom de la variante: **ABA - INTERMEDIAIRE**

Commentaire libre:

Nouveaux indices

Population: 31.12.2016
Affectation du sol: 30.12.2016
Registre cantonal des bâtiments: 30.12.2016
Cadastre: 30.12.2016

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) HORS CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponib le théoriqu e		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)		
639	Zone d'habitation de très faible densité	1716	0.14	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	240	240	0	0	100	100	0	100	0	240
640	Zone d'habitation de très faible densité	2035	0.14	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	285	285	123	123	57	57	0	57	0	162
652	Zone d'habitation de très faible densité	2233	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	558	670	406	406	27	39	27	39	151	261
669	Zone d'habitation de très faible densité	2212	0.13	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	276	310	108	108	61	65	0	65	0	202
787	Zone d'habitation de faible densité	13409	0.66	0.6		100	100	100	100	8850	8045	3785	3785	57	53	22	53	1947	4264
823	Zone d'habitation de faible densité	5344	0.66	0.6		100	100	100	100	3527	3207	1554	1554	56	52	19	52	670	1668
856	Zone d'habitation de très faible densité	1014	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: SB = 1/12 (R+C)	100	100	100	100	254	142	0	0	100	100	100	100	254	142
859	Zone d'habitation de très faible densité	1013	0.14	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	142	142	0	0	100	100	0	100	0	142
864	Zone d'habitation de très faible densité	1019	0.14	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	143	143	0	0	100	100	0	100	0	143
868	Zone d'habitation de très faible densité	843	0.14	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	118	118	0	0	100	100	0	100	0	118
869	Zone d'habitation de très faible densité	1187	0.14	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	166	166	0	0	100	100	0	100	0	166
873	Zone d'habitation de faible densité	4964	0.66	0.6		100	100	100	100	3276	2979	1527	1527	53	49	15	49	491	1460
884	Zone d'habitation de très faible densité	1420	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	483	426	104	104	79	76	43	76	208	324

889	Zone d'habitation de très faible densité	1057	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100													359	317	0	0							100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	359	317		
894	Zone d'habitation de très faible densité	991	0.13	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100														124	139	0	0							100	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	139	
897	Zone d'habitation de très faible densité	1013	0.13	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100														127	142	0	0							100	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	142	
912	Zone d'habitation de très faible densité	2017	0.13	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100														252	282	105	105							59	63	0	63	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	178	
983	Zone d'habitation de très faible densité	871	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100														296	261	0	0							100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	296	261	
1005	Zone d'habitation de faible densité	5063	0.45	0.6		100	100														2278	3038	2464	2464							-8	19	0	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Parcelle non densifiable dans l'immédiat	0	577	
1263	Zone d'habitation de très faible densité	987	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100														336	296	0	0							100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Accès : chemin d'accès de droit privé traversant une parcelle non déplaçable dans l'immédiat (1.3.1.3) Commentaire de la commune: Acces parcelle 936	336	296	
1264	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100														340	300	0	0							100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	340	300	
1265	Zone d'habitation de très faible densité	1004	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100														341	301	0	0							100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	341	301	
1266	Zone d'habitation de très faible densité	1016	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100														346	305	0	0							100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	346	305	
Total		53428																																			5739	12108

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m² par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

115	242
-----	-----

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà

intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à $CUS * Surface (m^2)$, et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés*

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION HORS CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponib le théoriqu e		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)		
573	Zone d'habitation de très faible densité	306	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	77	92	0	0	100	100	100	100	77	92
575	Zone d'habitation de très faible densité	994	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	249	298	253	253	-2	15	0	15	0	45
576	Zone d'habitation de très faible densité	1060	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	265	318	134	134	50	58	50	58	133	184
577	Zone d'habitation de très faible densité	936	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	234	281	145	145	38	48	38	48	89	135
647	Zone d'habitation de très faible densité	59	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	15	18	0	0	100	100	100	100	15	18
650	Zone d'habitation de très faible densité	1896	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	474	569	318	318	33	44	33	44	156	250
651	Zone d'habitation de très faible densité	276	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	69	83	0	0	100	100	100	100	69	83
653	Zone d'habitation de très faible densité	19	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	5	6	0	0	100	100	100	100	5	6
655	Zone d'habitation de très faible densité	1363	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	341	409	198	198	42	51	42	51	143	209
657	Zone d'habitation de très faible densité	522	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	131	157	75	75	43	52	43	52	56	82
670	Zone d'habitation de très faible densité	286	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	72	40	0	0	100	100	100	100	72	40
737	Zone d'habitation de très faible densité	170	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	43	51	0	0	100	100	100	100	43	51
771	Zone d'habitation de très faible densité	464	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	116	139	0	0	100	100	100	100	116	139
788	Zone d'habitation de faible densité	1117	0.45	0.6		100	100	100	100	503	670	416	416	17	38	17	38	86	255

																			Autre, à commenter					
799	Zone d'habitation de très faible densité	135	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					34	19	0	0			100	100	100	100	34	19	
830	Zone d'habitation de très faible densité	1535	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					384	215	217	217			43	-1	43	0	165	0	
831	Zone d'habitation de très faible densité	1345	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					336	188	243	243			28	-29	28	0	94	0	
837	Zone d'habitation de très faible densité	1087	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					272	152	61	61			77	60	77	60	209	91	
838	Zone d'habitation de très faible densité	1039	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					260	146	152	152			42	-4	42	0	109	0	
839	Zone d'habitation de très faible densité	1028	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					257	144	80	80			69	44	69	44	177	63	
840	Zone d'habitation de très faible densité	1045	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					261	146	86	86			67	42	67	42	175	61	
841	Zone d'habitation de très faible densité	1035	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					259	145	76	76			71	48	71	48	184	70	
844	Zone d'habitation de très faible densité	1022	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					255	143	32	32			87	77	87	77	222	110	
846	Zone d'habitation de très faible densité	1028	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					257	144	180	180			30	-25	30	0	77	0	
848	Zone d'habitation de très faible densité	1011	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					253	142	150	150			41	-6	41	0	104	0	
850	Zone d'habitation de très faible densité	1262	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					316	177	155	155			51	12	51	12	161	21	
857	Zone d'habitation de très faible densité	1015	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					254	142	232	232			8	-64	8	0	20	0	
860	Zone d'habitation de très faible densité	1014	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					253	142	126	126			50	11	50	11	127	16	
861	Zone d'habitation de très faible densité	1013	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					253	142	128	128			50	10	50	10	127	14	
867	Zone d'habitation de très faible densité	1023	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					256	143	54	54			79	62	79	62	202	89	
890	Zone d'habitation de très faible densité	1018	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					255	143	189	189			26	-32	26	0	66	0	
891	Zone d'habitation de très faible densité	1007	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					252	141	50	50			80	64	80	64	202	90	

892	Zone d'habitation de très faible densité	999	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												250	140	131	131					48	6	48	6	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	120	8
893	Zone d'habitation de très faible densité	1003	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												251	140	64	64					75	55	75	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	188	77
895	Zone d'habitation de très faible densité	1106	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												276	155	233	233					16	-50	16	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	44	0
896	Zone d'habitation de très faible densité	1013	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												253	142	54	54					79	62	79	62	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	200	88
898	Zone d'habitation de très faible densité	1211	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												303	170	208	208					31	-22	31	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	94	0
899	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												250	140	170	170					32	-22	32	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	80	0
900	Zone d'habitation de très faible densité	996	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												249	139	204	204					18	-46	18	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	45	0
901	Zone d'habitation de très faible densité	1007	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												252	141	169	169					33	-20	33	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	83	0
902	Zone d'habitation de très faible densité	2032	0.13	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												254	284	179	179					29	37	0	37	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	105
904	Zone d'habitation de très faible densité	989	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												247	139	233	233					6	-68	6	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	15	0
905	Zone d'habitation de très faible densité	1004	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												251	141	238	238					5	-69	5	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	13	0
906	Zone d'habitation de très faible densité	1008	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												252	141	218	218					13	-55	13	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	33	0
909	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												250	140	190	190					24	-35	24	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	60	0
910	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												250	140	212	212					15	-51	15	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	38	0
911	Zone d'habitation de très faible densité	996	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												249	139	177	177					29	-27	29	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	72	0
913	Zone d'habitation de très faible densité	1185	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												296	166	212	212					28	-28	28	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	83	0
914	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												251	140	160	160					36	-14	36	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	90	0
915	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100												250	140	91	91					64	35	64	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	160	49
922	Zone d'habitation de très faible densité	999	0.25	0.14	Justification des	100	100												250	140	106	106					57	24	57	24	Justification des	143	34

				corrections de la commune: Valeur du futur règlement															corrections de la commune: Autre, à commenter							
929	Zone d'habitation de très faible densité	1728	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							432	242	107	107			75	56	75	56	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	324	136
935	Zone d'habitation de très faible densité	26	0.25	0.3		100	100							7	8	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	7	8
936	Zone d'habitation de très faible densité	975	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							244	292	239	239			2	18	2	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	5	53
991	Zone d'habitation de très faible densité	922	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							231	129	146	146			37	-13	37	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1091	Zone d'habitation de très faible densité	1249	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							312	375	179	179			43	52	43	52	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	134	195
1094	Zone d'habitation de très faible densité	1009	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							252	141	132	132			48	6	48	6	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	121	8
1095	Zone d'habitation de très faible densité	1017	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							254	142	87	87			66	39	66	39	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	168	55
1096	Zone d'habitation de très faible densité	1036	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							259	145	233	233			10	-60	10	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	26	0
1097	Zone d'habitation de très faible densité	1075	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							269	150	185	185			31	-23	31	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	83	0
1098	Zone d'habitation de très faible densité	1041	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							260	146	134	134			48	8	48	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	125	12
1099	Zone d'habitation de très faible densité	1141	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							285	342	102	102			64	70	64	70	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	182	239
1242	Zone d'habitation de faible densité	64	0.45	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							29	38	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	29	38
1255	Zone d'habitation de faible densité	1200	0.45	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							540	720	563	563			-4	22	0	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	158
1262	Zone d'habitation de très faible densité	1016	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							254	305	255	255			-1	16	0	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	49
1274	Zone d'habitation de très faible densité	1003	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							251	140	165	165			34	-17	34	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1293	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							250	140	248	248			1	-77	1	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	3	0
1294	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							250	140	164	164			35	-17	35	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	88	0
1295	Zone d'habitation de très faible densité	999	0.25	0.14	Justification des corrections de la	100	100							250	140	192	192			23	-37	23	0	Justification des corrections de la	58	0

1296	Zone d'habitation de très faible densité	1016	0.25	0.14	commune: Valeur du futur règlement	100	100				254	142	224	224			12	-57	12	0	commune: Autre, à commenter	30	0
1297	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				250	140	164	164			34	-17	34	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1299	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				250	140	164	164			34	-17	34	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1303	Zone d'habitation de très faible densité	1096	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				274	153	219	219			20	-43	20	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	55	0
1307	Zone d'habitation de très faible densité	1021	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				255	306	255	255			0	17	0	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	52
Total		71328																			6854	3597	

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

137	72
-----	----

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) EN CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponible théorique		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)	
83	Zone d'habitation de faible densité	3205	0.45	0.4	100	100	100	100	1442	1282	866	866	40	32	40	32	577	410
95	Zone de centre de localité (zone village)	3800	0.5	1	90	90	100	100	1710	3420	3226	3226	-89	6	0	6	0	205
109	Zone de centre de localité (zone village)	2181	0.5	1	90	90	100	100	982	1963	661	661	33	66	33	66	324	1296
130	Zone d'habitation de faible densité	1273	0.5	0.5	90	100	100	100	573	636	0	0	100	100	100	100	573	636
198	Zone de centre de localité (zone village)	2948	0.5	0.5	90	100	100	100	1327	1474	1037	1037	22	30	22	30	292	442
203	Zone de centre de localité (zone village)	3286	0.5	1	90	90	100	100	1479	2958	2574	2574	-74	13	0	13	0	385
208	Zone de centre de localité (zone village)	290	0.5	0.5	90	100	100	100	131	145	0	0	100	100	0	100	0	145
213	Zone de centre de localité (zone village)	1179	0.5	0.5	90	100	100	100	530	589	0	0	100	100	100	100	530	589
662	Zone d'habitation de faible densité	1681	0.33	0.35	100	100	100	100	555	588	0	0	100	100	100	100	555	588
663	Zone d'habitation de faible densité	1656	0.33	0.35	100	100	100	100	546	580	0	0	100	100	100	100	546	580
751	Zone d'habitation de forte densité	2193	0.43	0.5	100	100	100	100	936	1097	601	601	36	45	36	45	337	494
753	Zone d'habitation de faible densité	1064	0.45	0.4	100	100	100	100	479	426	0	0	100	100	100	100	479	426
773	Zone d'habitation de très faible densité	4801	0.34	0.3	100	100	100	100	1632	1440	0	0	100	100	100	100	1632	1440

				corrections de la commune: Valeur du futur règlement															corrections de la commune: Autre, à commenter							
826	Zone d'habitation de très faible densité	489	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							166	147	0	0			100	100	30	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	50	147
886	Zone d'habitation de faible densité	639	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							288	320	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	288	320
961	Zone d'habitation de très faible densité	936	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							318	281	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	318	281
1010	Zone d'habitation de forte densité	59	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							27	53	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	27	53
1089	Zone de centre de localité (zone village)	1078	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100							485	539	87	87			82	84	71	84	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	344	453
1236	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							340	300	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	340	300
1238	Zone d'habitation de très faible densité	990	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							337	297	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	337	297
1243	Zone de centre de localité (zone village)	1053	0.38	0.67	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: 47,2% avec IUS estimé de 0.3 52,8% avec IUS estimé de 1 Proportion IUS = 0.67	95	95							381	668	83	83			78	88	73	88	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	278	588
1275	Zone d'habitation de faible densité	873	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							393	436	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	393	436
1276	Zone d'habitation de faible densité	1287	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: 562/1287	100	100							579	643	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	579	643
1277	Zone d'habitation de faible densité	1362	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: 768/1362 = 0,56	100	100							613	681	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	613	681
1279	Zone d'habitation de faible densité	1088	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							490	544	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	490	544
1280	Zone d'habitation de faible densité	1127	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							507	564	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	507	564
1281	Zone d'habitation de faible densité	1687	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							759	844	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	759	844
1282	Zone d'habitation de faible densité	1573	0.45	0.5	Justification des corrections de la	100	100							708	786	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la	708	786

1283	Zone d'habitation de faible densité	1150	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100	517	575	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	517	575			
1284	Zone d'habitation de faible densité	1866	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100	840	933	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	840	933			
1285	Zone d'habitation de faible densité	3239	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100	1458	1619	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	1458	1619			
1287	Zone d'habitation de faible densité	2168	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100	976	1084	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	976	1084			
1308	Zone de centre de localité (zone village)	658	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100	296	329	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	296	329			
1311	Zone d'habitation de forte densité	837	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100	377	753	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	377	753			
1312	Zone d'habitation de forte densité	107	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100	48	96	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	48	96			
1313	Zone d'habitation de très faible densité	1208	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100	302	362	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	302	362			
1321	Zone d'habitation de faible densité	655	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100	295	327	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	295	327			
1325	Zone d'habitation de très faible densité	1005	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100	251	301	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	251	301			
1326	Zone d'habitation de faible densité	1238	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100	557	619	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	557	619			
1327	Zone d'habitation de faible densité	1860	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100	837	930	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	837	930			
Total		60790																						18630	22501

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m² par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir dans le périmètre de centre (si présent)

373 **450**

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

****** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés**

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION EN CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****	Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP				% disponible		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)	
								théorique (m2)	déjà bâtie (m2)	théorique							
5	Zone de centre de localité (zone village)	1066	0.5 1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	480	959	324	324	32	66	32	66	154	633
6	Zone de centre de localité (zone village)	148	0.5 1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	66	133	0	0	100	100	100	100	66	133
10	Zone de centre de localité (zone village)	300	0.5 1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	135	270	121	121	11	55	11	55	15	149
17	Zone de centre de localité (zone village)	176	0.5 1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	79	159	0	0	100	100	100	100	79	159
18	Zone de centre de localité (zone village)	877	0.5 1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	395	789	443	443	-12	44	0	44	0	347
19	Zone de centre de localité (zone village)	1310	0.5 1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	589	1179	908	908	-54	23	0	23	0	271
20	Zone de centre de localité (zone village)	218	0.5 1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	98	196	0	0	100	100	100	100	98	196
21	Zone de centre de localité (zone village)	184	0.5 1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	83	165	0	0	100	100	100	100	83	165
24	Zone de centre de localité (zone village)	93	0.5 1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	42	83	0	0	100	100	100	100	42	83
25	Zone de centre de localité (zone village)	79	0.5 1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	36	71	0	0	100	100	100	100	36	71
26	Zone de centre de localité (zone village)	142	0.5 1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	64	128	0	0	100	100	100	100	64	128
27	Zone de centre de localité (zone village)	242	0.5 1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	109	217	0	0	100	100	100	100	109	217
34	Zone de centre de localité (zone village)	1098	0.5 1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	494	988	517	517	-5	48	0	48	0	474
35	Zone de centre de localité (zone village)	1044	0.5 1 Justification des corrections de la commune:	90	90	100	100	470	940	489	489	-4	48	0	48	0	451

					Valeur actuelle reconduite																
78	Zone d'habitation de faible densité	637	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Valeur actuelle reconduite	100	100			287	255	125	125		57	51	57	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	164	130
79	Zone d'habitation de faible densité	170	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Valeur actuelle reconduite	100	100			77	68	33	33		56	51	56	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	43	35
80	Zone d'habitation de faible densité	784	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Valeur actuelle reconduite	100	100			353	314	164	164		53	48	53	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	187	151
92	Zone de centre de localité (zone village)	1363	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			613	681	548	548		11	20	11	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	67	136
93	Zone de centre de localité (zone village)	134	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			60	120	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	60	120
97	Zone de centre de localité (zone village)	913	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			411	913	519	519		-26	43	0	43	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	393
98	Zone de centre de localité (zone village)	751	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			338	676	623	623		-84	8	0	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	54
105	Zone de centre de localité (zone village)	103	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			46	93	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	46	93
107	Zone de centre de localité (zone village)	375	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			169	337	171	171		-2	49	0	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	165
108	Zone de centre de localité (zone village)	221	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	199	89	89		11	55	11	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	11	109
110	Zone de centre de localité (zone village)	824	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			371	742	706	706		-90	5	0	5	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	37
111	Zone de centre de localité (zone village)	623	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			281	561	504	504		-80	10	0	10	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	56
112	Zone de centre de localité (zone village)	18	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			8	17	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	8	17
114	Zone de centre de localité (zone village)	783	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			352	705	553	553		-57	22	0	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	155
119	Zone de centre de localité (zone village)	249	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			112	224	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Accès : chemin d'accès de droit privé traversant une parcelle non déplaçable dans	112	0

																				l'immédiat (1.3.1.3)							
122	Zone de centre de localité (zone village)	71	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			32	64	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	32	64
127	Zone d'habitation de faible densité	834	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Valeur actuelle reconduite	100	100				100	100			375	333	77	77			80	77	80	77	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	300	256
129	Zone de centre de localité (zone village)	235	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			106	212	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	106	212
131	Zone de centre de localité (zone village)	729	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			328	656	466	466			-42	29	0	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	190
142	Zone de centre de localité (zone village)	94	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			42	84	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	42	84
143	Zone de centre de localité (zone village)	457	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			206	411	155	155			25	62	25	62	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	52	255
144	Zone de centre de localité (zone village)	1094	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			492	985	917	917			-86	7	0	7	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	69
145	Zone de centre de localité (zone village)	124	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100				100	100			56	62	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	56	62
146	Zone de centre de localité (zone village)	745	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100				100	100			335	372	307	307			8	17	8	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	27	63
151	Zone d'habitation de forte densité	2600	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			1170	2340	1409	1409			-20	40	0	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	936
154	Zone de centre de localité (zone village)	841	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			378	757	310	310			18	59	18	59	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	68	447
156	Zone de centre de localité (zone village)	608	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			274	547	424	424			-55	23	0	23	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	126
160	Zone de centre de localité (zone village)	883	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			397	794	498	498			-25	37	0	37	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	294
161	Zone de centre de localité (zone village)	78	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			35	71	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Accès : chemin d'accès avec servitude de droit public (affectation à modifier) (1.3.1.2)	35	0
163	Zone de centre de localité (zone village)	190	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100				100	100			86	95	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Accès privé : parcelle correspondant exactement à un accès privé ne pouvant être déplacé (1.3.1.1)	86	0
165	Zone de centre de localité (zone village)	533	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			240	480	293	293			-22	39	0	39	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	0	187

				corrections de la commune: Valeur du futur règlement															corrections de la commune: Autre, à commenter							
167	Zone de centre de localité (zone village)	627	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			282	564	402	402			-43	29	0	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	164
169	Zone de centre de localité (zone village)	851	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			383	766	661	661			-73	14	0	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	107
188	Zone de centre de localité (zone village)	195	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			88	175	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	88	175
190	Zone de centre de localité (zone village)	1304	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			587	1174	628	628			-7	46	0	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	540
193	Zone de centre de localité (zone village)	215	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			97	194	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	97	194
194	Zone de centre de localité (zone village)	2460	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			1107	2214	1226	1226			-11	45	0	45	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	996
195	Zone de centre de localité (zone village)	1438	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			647	1294	199	199			69	85	69	85	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	446	1100
201	Zone de centre de localité (zone village)	251	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			113	225	211	211			-87	7	0	7	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	16
205	Zone de centre de localité (zone village)	520	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			234	260	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	234	260
207	Zone de centre de localité (zone village)	275	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			124	124	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Accès : chemin d'accès de droit privé traversant une parcelle non déplaçable dans l'immédiat (1.3.1.3)	124	0
215	Zone de centre de localité (zone village)	928	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			418	464	272	272			35	41	100	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	418	190
216	Zone de centre de localité (zone village)	664	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			299	332	259	259			13	22	13	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	39	73
340	Zone de centre de localité (zone village)	323	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			145	161	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Accès privé : parcelle correspondant exactement à un accès privé ne pouvant être déplacé (1.3.1.1)	145	0
347	Zone de centre de localité (zone village)	256	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			115	230	32	32			72	86	72	86	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	83	198
392	Zone d'habitation de très faible densité	157	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			39	47	22	22			45	54	45	54	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	18	25
394	Zone d'habitation de très faible densité	1456	0.25	0.3	Justification des corrections de la	100	100			100	100			364	437	332	332			9	24	9	24	Justification des corrections de la	33	105

					commune: Valeur du futur règlement														commune: Autre, à commenter							
661	Zone d'habitation de faible densité	3892	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							973	1362	1347	1347			-38	1	0	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	14
664	Zone d'habitation de faible densité	1036	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							259	363	219	219			16	40	16	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	41	145
666	Zone d'habitation de faible densité	1170	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							293	410	322	322			-10	21	0	21	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	86
668	Zone d'habitation de très faible densité	1665	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							416	499	369	369			11	26	11	26	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	46	130
735	Zone d'habitation de très faible densité	1003	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							251	301	278	278			-11	8	0	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	24
736	Zone d'habitation de très faible densité	1220	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							305	366	197	197			35	46	35	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	107	168
739	Zone d'habitation de très faible densité	1460	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							365	438	382	382			-5	13	0	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	57
740	Zone d'habitation de très faible densité	766	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							192	230	203	203			-6	12	0	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	28
741	Zone d'habitation de très faible densité	1374	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							343	412	332	332			3	19	3	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	10	78
742	Zone d'habitation de très faible densité	1065	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							266	320	205	205			23	36	23	36	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	61	115
743	Zone d'habitation de très faible densité	502	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							125	151	115	115			9	24	9	24	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	11	36
744	Zone d'habitation de très faible densité	1156	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							289	347	201	201			30	42	30	42	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	87	146
748	Zone d'habitation de très faible densité	483	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							121	145	52	52			57	64	57	64	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	69	93
752	Zone d'habitation de faible densité	1045	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Valeur actuelle reconduite	100	100							470	418	259	259			45	38	45	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	212	159
774	Zone d'habitation de très faible densité	1206	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							301	362	265	265			12	27	12	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	36	98
775	Zone d'habitation de très faible densité	1015	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							254	304	269	269			-6	12	0	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	36
776	Zone d'habitation de très faible densité	696	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							174	209	86	86			51	59	51	59	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	89	123

777	Zone d'habitation de très faible densité	1080	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			270	324	206	206			24	36	24	36	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	65	117
778	Zone d'habitation de très faible densité	1168	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			292	351	169	169			42	52	42	52	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	123	183
779	Zone d'habitation de très faible densité	1044	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			261	313	208	208			20	34	20	34	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	52	106
780	Zone d'habitation de très faible densité	1033	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			258	310	215	215			17	31	17	31	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	44	96
827	Zone d'habitation de très faible densité	1078	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			270	323	208	208			23	36	23	36	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	62	116
828	Zone d'habitation de très faible densité	2588	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			647	776	579	579			11	25	11	25	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	71	194
829	Zone d'habitation de faible densité	700	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			175	245	77	77			56	69	56	69	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	98	169
851	Zone de centre de localité (zone village)	190	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			85	171	156	156			-83	8	0	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	14
853	Zone d'habitation de très faible densité	1483	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			371	445	265	265			28	40	28	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	104	178
854	Zone d'habitation de forte densité	1181	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			532	591	277	277			48	53	48	53	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	255	313
858	Zone d'habitation de forte densité	721	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			325	361	148	148			54	59	54	59	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	176	213
866	Zone d'habitation de forte densité	2046	1.3	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			2660	1228	1270	1270			52	-3	52	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	1383	0
874	Zone d'habitation de forte densité	2340	1.3	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			3042	1404	1325	1325			56	6	56	6	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	1704	84
875	Zone d'habitation de forte densité	729	1.3	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			947	437	440	440			54	-1	54	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	511	0
879	Zone d'habitation de très faible densité	2012	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			503	604	282	282			44	53	44	53	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	221	320
881	Zone de centre de localité (zone village)	611	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			275	550	352	352			-28	36	0	36	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	198
923	Zone de centre de localité (zone village)	948	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			427	948	420	420			1	56	1	56	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	4	531
924	Zone d'habitation de très faible densité	962	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			241	289	258	258			-7	11	0	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	32
926	Zone d'habitation de très faible densité	1003	0.25	0.3	Justification des	100	100			100	100			251	301	202	202			19	33	19	33	Justification des	48	99

					corrections de la commune: Valeur du futur règlement															corrections de la commune: Autre, à commenter						
928	Zone de centre de localité (zone village)	64	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			29	58	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	29	58
932	Zone de centre de localité (zone village)	7	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			3	7	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Parking existant	3	7
933	Zone d'habitation de faible densité	1109	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Valeur actuelle reconduite	100	100			100	100			499	444	234	234			53	47	53	47	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	264	209
934	Zone de centre de localité (zone village)	240	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			108	240	179	179			-66	25	0	25	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	60
940	Zone de centre de localité (zone village)	646	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			291	582	515	515			-77	12	0	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	70
947	Zone d'habitation de très faible densité	1107	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			277	332	309	309			-12	7	0	7	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	23
952	Zone d'habitation de très faible densité	743	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			186	223	103	103			45	54	45	54	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	84	120
954	Zone d'habitation de très faible densité	1294	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			323	388	370	370			-14	5	0	5	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	19
957	Zone de centre de localité (zone village)	1175	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			529	587	368	368			30	37	30	37	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	159	217
959	Zone d'habitation de très faible densité	552	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			138	165	159	159			-15	4	0	4	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	7
962	Zone d'habitation de très faible densité	1938	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			485	581	564	564			-16	3	0	3	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	17
964	Zone d'habitation de très faible densité	1199	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			300	360	296	296			1	18	1	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	3	65
965	Zone d'habitation de très faible densité	1315	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			329	395	314	314			5	20	5	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	16	79
969	Zone d'habitation de très faible densité	1008	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			252	302	108	108			57	64	57	64	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	144	193
970	Zone d'habitation de très faible densité	998	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			250	299	268	268			-7	10	0	10	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	30
971	Zone d'habitation de très faible densité	1004	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			251	301	267	267			-6	11	0	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	33

972	Zone d'habitation de très faible densité	1062	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			265	319	224	224			16	30	16	30	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	42	96
973	Zone d'habitation de très faible densité	848	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			212	254	220	220			-4	13	0	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	33
975	Zone d'habitation de très faible densité	984	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			246	295	283	283			-15	4	0	4	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	12
977	Zone d'habitation de très faible densité	1035	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			259	310	184	184			29	41	29	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	75	127
978	Zone d'habitation de très faible densité	991	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			248	297	154	154			38	48	38	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	94	143
979	Zone d'habitation de très faible densité	1733	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			433	520	239	239			45	54	45	54	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	195	281
989	Zone de centre de localité (zone village)	696	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			313	348	303	303			3	13	3	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	9	45
990	Zone de centre de localité (zone village)	23	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			10	20	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	10	20
995	Zone de centre de localité (zone village)	149	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			67	134	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	67	134
998	Zone de centre de localité (zone village)	523	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			235	471	437	437			-86	7	0	7	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	33
1020	Zone d'habitation de très faible densité	1815	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			454	545	365	365			20	33	20	33	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	91	180
1102	Zone de centre de localité (zone village)	129	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			58	116	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	58	116
1103	Zone d'habitation de faible densité	6178	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			1544	2162	1609	1609			-4	26	0	26	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	562
1105	Zone d'habitation de faible densité	1027	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			257	360	189	189			26	47	26	47	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	67	169
1111	Zone de centre de localité (zone village)	609	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			274	305	281	281			-3	8	0	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	24
1119	Zone d'habitation de faible densité	1057	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			264	370	252	252			5	32	5	32	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	13	118
1201	Zone de centre de localité (zone village)	126	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			57	114	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	57	114
1202	Zone d'habitation de faible densité	1008	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			252	353	228	228			9	35	9	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	23	124
1203	Zone d'habitation de faible densité	995	0.25	0.35	Justification des	100	100			100	100			249	348	109	109			56	69	56	69	Justification des	139	240

					corrections de la commune: Valeur du futur règlement															corrections de la commune: Autre, à commenter						
1204	Zone d'habitation de faible densité	1215	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							304	425	256	256			16	40	16	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	49	170
1205	Zone d'habitation de faible densité	998	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							249	349	210	210			16	40	16	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	40	140
1206	Zone d'habitation de faible densité	996	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							249	349	170	170			32	51	32	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	80	178
1207	Zone d'habitation de faible densité	1009	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							252	353	167	167			34	53	34	53	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	86	187
1211	Zone de centre de localité (zone village)	328	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							148	295	260	260			-76	12	0	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	35
1212	Zone de centre de localité (zone village)	927	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100							417	464	83	83			80	82	80	82	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	334	380
1234	Zone d'habitation de faible densité	1171	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							293	410	160	160			45	61	45	61	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	132	250
1237	Zone d'habitation de très faible densité	986	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							247	296	218	218			12	26	12	26	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	30	77
1239	Zone d'habitation de très faible densité	982	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							245	295	172	172			30	42	30	42	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	74	124
1258	Zone de centre de localité (zone village)	271	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							122	244	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	122	244
1259	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							251	301	277	277			-11	8	0	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	24
1260	Zone de centre de localité (zone village)	581	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100							261	291	207	207			21	29	21	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	55	84
1267	Zone de centre de localité (zone village)	838	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100							377	419	414	414			-10	1	0	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Soustraction de l'aire de prolongement de l'habitat	0	4
1268	Zone d'habitation de forte densité	1870	1.3	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							2431	1122	1069	1069			56	5	56	5	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	1361	56
1269	Zone d'habitation de faible densité	1658	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							414	580	499	499			-20	14	0	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	81
1278	Zone d'habitation de faible densité	17	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							8	8	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	8	8
1290	Zone de verdure	514	0.45	0	Justification des	100	100							231	0	0	0			100	Na	100	0	Justification des	231	0

				corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Aire inconstructible													N		corrections de la commune: Autre, à commenter					
1291	Zone de verdure	188	0.45	0	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Aire inconstructible	100	100						85	0	0	0		100	Na N	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1304	Zone d'habitation de forte densité	18	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						8	16	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	8	16
1309	Zone de centre de localité (zone village)	389	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100						175	195	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	175	195
1324	Zone de centre de localité (zone village)	331	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						149	298	224	224		-51	25	0	25	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	75
Total		141373																				15702	25276	

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m² par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir dans le périmètre de centre (si présent)

314 506

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m²), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

Capacité de développement résidentiel à 15 ans hors zone à bâtir

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à corriger par la commune si besoin
xx	Donnée modifiée par la commune

		Données SDT	Données Communes	
Mesure C21	Constructions et installations dignes de protection			logements
Mesure C22	Petites entités urbanisées (hameaux)			logements
Mesure C23	Territoires à habitat traditionnellement dispersé			logements
Mesure C24	Paysages dignes de protection et constructions caractéristiques			logements
<hr/>				
	Total sans doublons			logements
		+	+	
	Plus de 25% d'habitations ou de 20 habitations hors zone à bâtir			logements
<hr/>				
	Total des logements	0	0	logements
	Le PDCn prévoit 3 habitants par logement.			
		0	0	habitants
	Le PDCn prévoit un coefficient de 60% pour tenir compte du rythme de reconversion	x 60%	x 60%	
	Total des habitants	0	0	habitants

Bilan du dimensionnement de la zone à bâtir

	Gimel
N° OFS	5428

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

A. Besoins

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 [Croissance annuelle en % de la pop. de référence]

Année de référence

Horizon de planification

En centre		Hors du centre	
1.5	1.5	0.75	0.75
2015	2015	2015	2015
2036	2036	2036	2036

Population

Année de référence (31 décembre 2015)

Année du bilan (31 décembre 2016)

1312	1312	595	595
1350	1350	598	598

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 entre l'année de référence et l'horizon [habitants]

	+		+
413	413	94	94

Logements d'utilité publique (24 pour les communes avec centre et 12 pour les autres) [habitants]

	+		+
0	0	0	0

Population maximale à l'horizon de planification selon la mesure A11

Besoins au moment du bilan [habitants]

	=		=
1725	1725	689	689
375	375	91	91

B. Capacités d'accueil au moment du bilan

Capacité des réserves représentées en vert sur la carte [habitants]

Potentiel de densification des autres parcelles [habitants]

Pourcentage du potentiel de densification à utiliser [%]

Part du potentiel de densification comptabilisé à l'horizon de planification [habitants]

Capacité de développement hors de la zone à bâtir [habitants]

En centre		Hors du centre	
381	450	118	242
	+		+
305	506	134	72
33	33	33	33
101	167	44	24
		0	0
	=		=
482	617	162	266

Capacités d'accueil au moment du bilan [habitants]

C. Bilan

Etat de la capacité d'accueil par rapport aux besoins (sur-capacité si positif) [habitants]

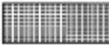
Selon la formule: (Capacité d'accueil au moment du bilan) - (Besoins au moment du bilan).

En centre		Hors du centre	
107	242	71	175

ESTIMATION DES RÉSERVES EN ZONE À BÂTIR À VOCATION D'HABITATION OU MIXTE

LÉGENDE

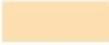
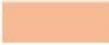
Statut de la réserve

Réserve en terrain non bâti	
Réserve en terrain partiellement bâti	
Pas de réserve car le terrain est bâti	
Dézonage partiel	
Dézonage complet	

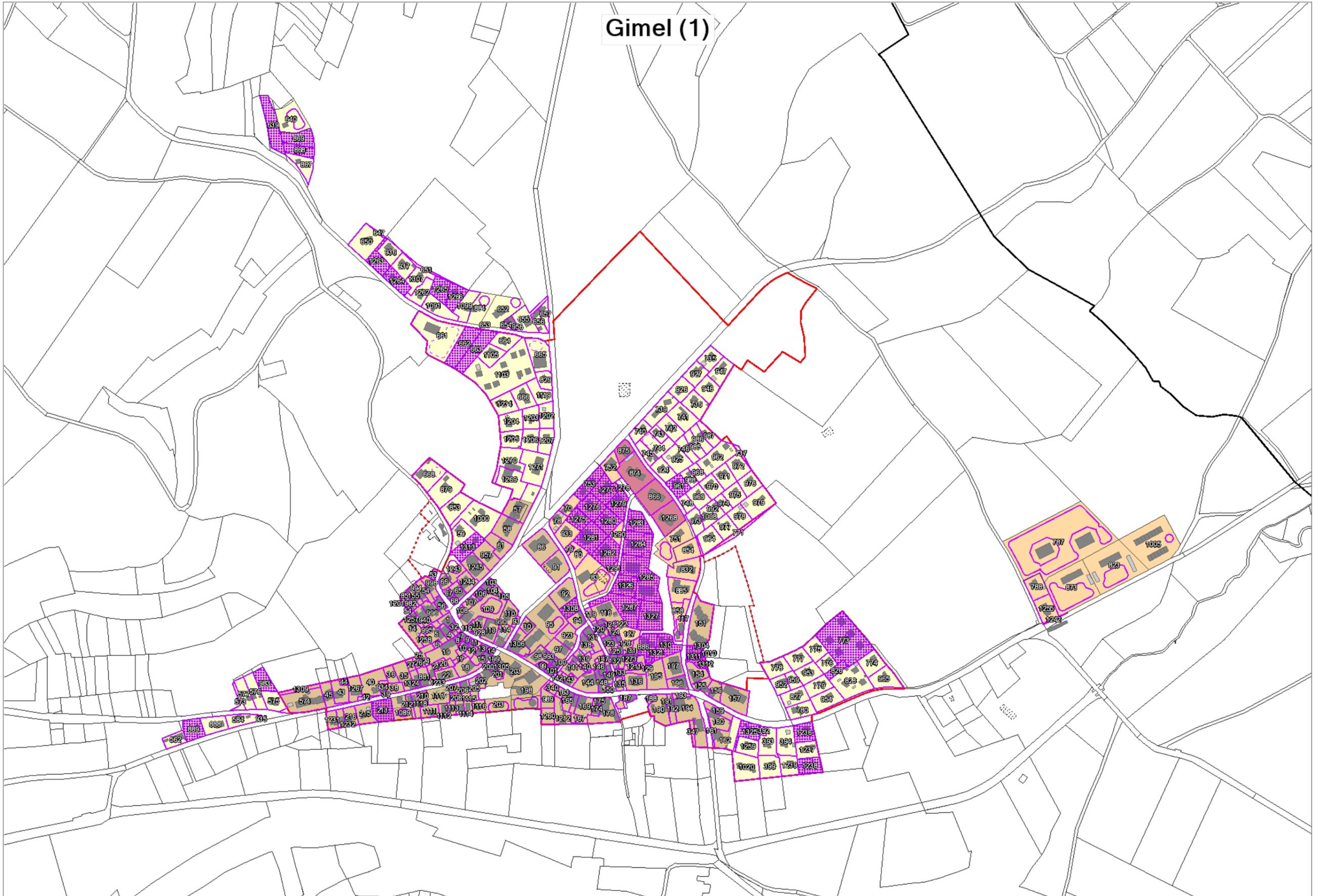
Signification des couleurs

Réserve	
Élément modifié par la commune	
Remarque de la part du SDT	
Extension de la zone à bâtir	

Affectation du sol

Zone d'habitation de très faible densité	
Zone d'habitation de faible densité	
Zone d'habitation de moyenne densité	
Zone d'habitation de forte densité	
Zone de centre de localité (zone village)	
Zone de centre historique	
Zone de hameau	

Gimel (1)



Gimel (2)



Gimel (3)





Commune de Gimel

Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte)

NOOFS: **5428**

Pré-estimation automatique des réserves réalisée le: 30.12.2016
Variante enregistrée le: 16.03.2022

Nom de la variante: **ABA - DEZONAGES**

Commentaire libre:

Nouveaux indices + dézonages

Population: 31.12.2016
Affectation du sol: 30.12.2016
Registre cantonal des bâtiments: 30.12.2016
Cadastre: 30.12.2016

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) HORS CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP				% disponible		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)			
									théorique (m2)	déjà bâtie (m2)	théorique									
652	Zone d'habitation de très faible densité	2233	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	558	670	406	406	27	39	27	29	Justification des corrections de la commune: Dézonage partiel	151	194
669	Zone d'habitation de très faible densité	2212	0.13	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	276	310	108	108	61	65	0	65	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	202
787	Zone d'habitation de faible densité	13409	0.66	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	8850	8045	3785	3785	57	53	22	4	Justification des corrections de la commune: Dézonage partiel	1947	322
823	Zone d'habitation de faible densité	5344	0.66	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	3527	3207	1554	1554	56	52	19	31	Justification des corrections de la commune: Dézonage partiel	670	994
856	Zone d'habitation de très faible densité	1014	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: SB = 1/12 (R+C)	100	100	100	100	254	142	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	254	142
859	Zone d'habitation de très faible densité	1013	0.14	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	142	142	0	0	100	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	142
864	Zone d'habitation de très faible densité	1019	0.14	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	143	143	0	0	100	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	143
873	Zone d'habitation de faible densité	4964	0.66	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	3276	2979	1527	1527	53	49	15	16	Justification des corrections de la commune: Dézonage partiel	491	477
884	Zone d'habitation de très faible densité	1420	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	483	426	104	104	79	76	43	69	Justification des corrections de la commune: Dézonage partiel	208	294
889	Zone d'habitation de très faible densité	1057	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	359	317	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	359	317
897	Zone d'habitation de très faible densité	1013	0.13	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	127	142	0	0	100	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	142
912	Zone d'habitation de très faible densité	2017	0.13	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	252	282	105	105	59	63	0	63	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	178
1005	Zone d'habitation de faible densité	5063	0.45	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	2278	3038	2464	2464	-8	19	0	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	577

																			Commentaire de la commune: Parcelle non densifiable dans l'immédiat								
1263	Zone d'habitation de très faible densité	987	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							336	296	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Accès : chemin d'accès de droit privé traversant une parcelle non déplaçable dans l'immédiat (1.3.1.3) Commentaire de la commune: Accès parcelle 936	336	296	
1264	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							340	300	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	340	300	
1265	Zone d'habitation de très faible densité	1004	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							341	301	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	341	301	
1266	Zone d'habitation de très faible densité	1016	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							346	305	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	346	305	
9003	Zone d'activités artisanales	1297	0	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	0	100							0	389	0	361			NaN	7	0	7	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Un très faible potentiel est créé. En raison de la nature du sol et de la forme du bâti, il n'est pas envisageable de découper différemment.	0	27	
9006	Zone d'activités artisanales	1687	0	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	0	100							0	506	0	148			NaN	71	0	71	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: La mise en zone totale de la parcelle ne peut être évitée en raison de l'utilisation et de la nature du sol ainsi que de la forme du jardin.	0	359	
Total		48769																								5443	5712

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m² par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

109

114

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà

intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à $CUS * Surface (m^2)$, et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés*

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION HORS CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)				SBP déjà bâtie (m2)		% disponible théorique		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)	
			0.25	0.3	100	100	100	100	77	92	0	0	100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	77	0	
573	Zone d'habitation de très faible densité	306	0.25	0.3	100	100	100	100	77	92	0	0	100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	77	0	
575	Zone d'habitation de très faible densité	994	0.25	0.3	100	100	100	100	249	298	253	253	-2	15	0	15	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	45	
576	Zone d'habitation de très faible densité	1060	0.25	0.3	100	100	100	100	265	318	134	134	50	58	50	11	Justification des corrections de la commune: Dézonage partiel	133	35	
577	Zone d'habitation de très faible densité	936	0.25	0.3	100	100	100	100	234	281	145	145	38	48	38	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	89	0	
647	Zone d'habitation de très faible densité	59	0.25	0.3	100	100	100	100	15	18	0	0	100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	15	0	
650	Zone d'habitation de très faible densité	1896	0.25	0.3	100	100	100	100	474	569	318	318	33	44	33	44	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	156	250	
651	Zone d'habitation de très faible densité	276	0.25	0.3	100	100	100	100	69	83	0	0	100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	69	0	
653	Zone d'habitation de très faible densité	19	0.25	0.25	100	100	100	100	5	5	0	0	100	100	100	100		5	5	
655	Zone d'habitation de très faible densité	1363	0.25	0.3	100	100	100	100	341	409	198	198	42	51	42	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	143	209	
657	Zone d'habitation de très faible densité	522	0.25	0.3	100	100	100	100	131	157	75	75	43	52	43	52	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	56	82	
670	Zone d'habitation de très faible densité	286	0.25	0.14	100	100	100	100	72	40	0	0	100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	72	0	
737	Zone d'habitation de très faible densité	170	0.25	0.3	100	100	100	100	43	51	0	0	100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	43	0	
771	Zone d'habitation de très faible densité	464	0.25	0.3	100	100	100	100	116	139	0	0	100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	116	0	
788	Zone d'habitation de faible densité	1117	0.45	0.6	100	100	100	100	503	670	416	416	17	38	17	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	86	255	
799	Zone d'habitation de très faible densité	135	0.25	0.14	100	100	100	100	34	19	0	0	100	100	100	0	Justification des corrections de la	34	0	

				commune: Valeur du futur règlement														commune: Dézonage								
830	Zone d'habitation de très faible densité	1535	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							384	215	217	217			43	-1	43	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	165	0
831	Zone d'habitation de très faible densité	1345	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							336	188	243	243			28	-29	28	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	94	0
837	Zone d'habitation de très faible densité	1087	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							272	152	61	61			77	60	77	60	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	209	91
838	Zone d'habitation de très faible densité	1039	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							260	146	152	152			42	-4	42	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	109	0
839	Zone d'habitation de très faible densité	1028	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							257	144	80	80			69	44	69	44	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	177	63
840	Zone d'habitation de très faible densité	1045	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							261	146	86	86			67	42	67	42	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	175	61
841	Zone d'habitation de très faible densité	1035	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							259	145	76	76			71	48	71	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	184	70
844	Zone d'habitation de très faible densité	1022	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							255	143	32	32			87	77	87	77	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	222	110
846	Zone d'habitation de très faible densité	1028	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							257	144	180	180			30	-25	30	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	77	0
848	Zone d'habitation de très faible densité	1011	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							253	142	150	150			41	-6	41	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	104	0
850	Zone d'habitation de très faible densité	1262	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							316	177	155	155			51	12	51	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	161	21
857	Zone d'habitation de très faible densité	1015	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							254	142	232	232			8	-64	8	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	20	0
860	Zone d'habitation de très faible densité	1014	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							253	142	126	126			50	11	50	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	127	16
861	Zone d'habitation de très faible densité	1013	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							253	142	128	128			50	10	50	10	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	127	14
867	Zone d'habitation de très faible densité	1023	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							256	143	54	54			79	62	79	13	Justification des corrections de la commune: Dézonage partiel Commentaire de la commune: Zone agricole	202	19
890	Zone d'habitation de très faible densité	1018	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							255	143	189	189			26	-32	26	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	66	0
891	Zone d'habitation de très faible densité	1007	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							252	141	50	50			80	64	80	64	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	202	90

892	Zone d'habitation de très faible densité	999	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							250	140	131	131			48	6	48	6	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	120	8
893	Zone d'habitation de très faible densité	1003	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							251	140	64	64			75	55	75	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	188	77
895	Zone d'habitation de très faible densité	1106	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							276	155	233	233			16	-50	16	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	44	0
896	Zone d'habitation de très faible densité	1013	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							253	142	54	54			79	62	79	62	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	200	88
898	Zone d'habitation de très faible densité	1211	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							303	170	208	208			31	-22	31	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	94	0
899	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							250	140	170	170			32	-22	32	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	80	0
900	Zone d'habitation de très faible densité	996	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							249	139	204	204			18	-46	18	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	45	0
901	Zone d'habitation de très faible densité	1007	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							252	141	169	169			33	-20	33	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	83	0
902	Zone d'habitation de très faible densité	2032	0.13	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							254	284	179	179			29	37	0	37	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	105
904	Zone d'habitation de très faible densité	989	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							247	139	233	233			6	-68	6	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	15	0
905	Zone d'habitation de très faible densité	1004	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							251	141	238	238			5	-69	5	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	13	0
906	Zone d'habitation de très faible densité	1008	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							252	141	218	218			13	-55	13	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	33	0
909	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							250	140	190	190			24	-35	24	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	60	0
910	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							250	140	212	212			15	-51	15	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	38	0
911	Zone d'habitation de très faible densité	996	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							249	139	177	177			29	-27	29	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	72	0
913	Zone d'habitation de très faible densité	1185	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							296	166	212	212			28	-28	28	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	83	0
914	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							251	140	160	160			36	-14	36	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	90	0
915	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							250	140	91	91			64	35	64	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	160	49
922	Zone d'habitation de très faible densité	999	0.25	0.14	Justification des	100	100							250	140	106	106			57	24	57	24	Justification des	143	34

					corrections de la commune: Valeur du futur règlement															corrections de la commune: Autre, à commenter						
929	Zone d'habitation de très faible densité	1728	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							432	242	107	107			75	56	75	56	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	324	136
935	Zone d'habitation de très faible densité	26	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							7	8	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	7	8
936	Zone d'habitation de très faible densité	975	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							244	292	239	239			2	18	2	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	5	53
983	Zone d'habitation de très faible densité	871	0.34	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							296	261	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	296	0
991	Zone d'habitation de très faible densité	922	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							231	129	146	146			37	-13	37	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1091	Zone d'habitation de très faible densité	1249	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							312	375	179	179			43	52	43	52	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	134	195
1094	Zone d'habitation de très faible densité	1009	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							252	141	132	132			48	6	48	6	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	121	8
1095	Zone d'habitation de très faible densité	1017	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							254	142	87	87			66	39	66	39	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	168	55
1096	Zone d'habitation de très faible densité	1036	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							259	145	233	233			10	-60	10	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	26	0
1097	Zone d'habitation de très faible densité	1075	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							269	150	185	185			31	-23	31	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	83	0
1098	Zone d'habitation de très faible densité	1041	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							260	146	134	134			48	8	48	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	125	12
1099	Zone d'habitation de très faible densité	1141	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							285	342	102	102			64	70	64	70	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	182	239
1242	Zone d'habitation de faible densité	64	0.45	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							29	38	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Zone de desserte 18 LAT	29	0
1255	Zone d'habitation de faible densité	1200	0.45	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							540	720	563	563			-4	22	0	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	158
1262	Zone d'habitation de très faible densité	1016	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							254	305	255	255			-1	16	0	16	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	49
1274	Zone d'habitation de très faible densité	1003	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							251	140	165	165			34	-17	34	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1293	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.25	0.14	Justification des corrections de la	100	100							250	140	248	248			1	-77	1	0	Justification des corrections de la	3	0

1294	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.14	commune: Valeur du futur règlement	100	100							250	140	164	164			35	-17	35	0	commune: Autre, à commenter	88	0
1295	Zone d'habitation de très faible densité	999	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							250	140	192	192			23	-37	23	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	58	0
1296	Zone d'habitation de très faible densité	1016	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							254	142	224	224			12	-57	12	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	30	0
1297	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							250	140	164	164			34	-17	34	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1299	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							250	140	164	164			34	-17	34	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1303	Zone d'habitation de très faible densité	1096	0.25	0.14	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							274	153	219	219			20	-43	20	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	55	0
1307	Zone d'habitation de très faible densité	1021	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							255	306	255	255			0	17	0	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	52
Total		72200																						7150	2762	

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

143	55
-----	----

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) EN CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponible théorique		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)	
			0.4	0.5	100	100	100	100										
83	Zone d'habitation de faible densité	3205	0.45	0.4	100	100	100	100	1442	1282	866	866	40	32	40	32	577	410
95	Zone de centre de localité (zone village)	3800	0.5	1	90	90	100	100	1710	3420	3226	3226	-89	6	0	6	0	205
130	Zone d'habitation de faible densité	1273	0.5	0.5	90	100	100	100	573	636	0	0	100	100	100	100	573	636
198	Zone de centre de localité (zone village)	2948	0.5	0.5	90	100	100	100	1327	1474	1037	1037	22	30	22	28	292	413
208	Zone de centre de localité (zone village)	290	0.5	0.5	90	100	100	100	131	145	0	0	100	100	0	100	0	145
753	Zone d'habitation de faible densité	1064	0.45	0.4	100	100	100	100	479	426	0	0	100	100	100	100	479	426
773	Zone d'habitation de très faible densité	4801	0.34	0.3	100	100	100	100	1632	1440	0	0	100	100	100	100	1632	1440
826	Zone d'habitation de très faible densité	489	0.34	0.3	100	100	100	100	166	147	0	0	100	100	30	100	50	147
886	Zone d'habitation de faible densité	639	0.45	0.5	100	100	100	100	288	320	0	0	100	100	100	100	288	320
961	Zone d'habitation de très faible densité	936	0.34	0.3	100	100	100	100	318	281	0	0	100	100	100	100	318	281
1236	Zone d'habitation de très faible densité	1001	0.34	0.3	100	100	100	100	340	300	0	0	100	100	100	100	340	300
1238	Zone d'habitation de très faible densité	990	0.34	0.3	100	100	100	100	337	297	0	0	100	100	100	100	337	297
1243	Zone de centre de localité (zone village)	1053	0.38	0.67	95	100	100	100	381	706	83	83	78	88	73	88	278	621

					corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: 47,2% avec IUS estimé de 0.3 52,8% avec IUS estimé de 1 Proportion IUS = 0.67															corrections de la commune: Autre, à commenter						
1275	Zone d'habitation de faible densité	873	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					393	436	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	393	436
1276	Zone d'habitation de faible densité	1287	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: 562/1287	100	100					579	643	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	579	643
1277	Zone d'habitation de faible densité	1362	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: 768/1362 = 0,56	100	100					613	681	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	613	681
1279	Zone d'habitation de faible densité	1088	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					490	544	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	490	544
1280	Zone d'habitation de faible densité	1127	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					507	564	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	507	564
1281	Zone d'habitation de faible densité	1687	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					759	844	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	759	844
1282	Zone d'habitation de faible densité	1573	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					708	786	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	708	786
1283	Zone d'habitation de faible densité	1150	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					517	575	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	517	575
1284	Zone d'habitation de faible densité	1866	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					840	933	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	840	933
1285	Zone d'habitation de faible densité	3239	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					1458	1619	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	1458	1619
1287	Zone d'habitation de faible densité	2168	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					976	1084	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	976	1084
1308	Zone de centre de localité (zone village)	658	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100					296	329	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	296	329
1311	Zone d'habitation de forte densité	837	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90					377	753	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	377	753
1313	Zone d'habitation de très faible densité	1208	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					302	362	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	302	362
1321	Zone d'habitation de faible densité	655	0.45	0.5	Justification des corrections de la	100	100					295	327	0	0					100	100	100	100	Justification des corrections de la	295	327

				commune: Valeur du futur règlement															commune: Autre, à commenter				
1325	Zone d'habitation de très faible densité	1005	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				251	301	0	0			100	100	100	100	251	301	
1326	Zone d'habitation de faible densité	1238	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				557	619	0	0			100	100	100	100	557	619	
1327	Zone d'habitation de faible densité	1860	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				837	930	0	0			100	100	100	100	837	930	
Total		47369																			15919	17971	

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir dans le périmètre de centre (si présent)

318	359
-----	------------

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION EN CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP				% disponible		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)	
			Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement						théorique (m2)	déjà bâtie (m2)	théorique							
5	Zone de centre de localité (zone village)	1066	0.5	1	90	90	100	100	480	959	324	324	32	66	32	34	154	326
6	Zone de centre de localité (zone village)	148	0.5	1	90	90	100	100	66	133	0	0	100	100	100	100	66	133
10	Zone de centre de localité (zone village)	300	0.5	1	90	90	100	100	135	270	121	121	11	55	11	55	15	149
17	Zone de centre de localité (zone village)	176	0.5	1	90	90	100	100	79	159	0	0	100	100	100	100	79	159
18	Zone de centre de localité (zone village)	877	0.5	1	90	90	100	100	395	789	443	443	-12	44	0	44	0	347
20	Zone de centre de localité (zone village)	218	0.5	0	90	90	100	100	98	0	0	0	100	NaN	100	0	98	0
21	Zone de centre de localité (zone village)	184	0.5	0	90	90	100	100	83	0	0	0	100	NaN	100	0	83	0
24	Zone de centre de localité (zone village)	93	0.5	1	90	90	100	100	42	83	0	0	100	100	100	0	42	0
25	Zone de centre de localité (zone village)	79	0.5	1	90	90	100	100	36	71	0	0	100	100	100	0	36	0
26	Zone de centre de localité (zone village)	142	0.5	1	90	90	100	100	64	128	0	0	100	100	100	0	64	0
27	Zone de centre de localité (zone village)	242	0.5	1	90	90	100	100	109	217	0	0	100	100	100	0	109	0
35	Zone de centre de localité (zone village)	1044	0.5	1	90	90	100	100	470	940	489	489	-4	48	0	10	0	94

				corrections de la commune: Valeur du futur règlement														corrections de la commune: Dézouage partiel							
36	Zone de centre de localité (zone village)	508	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			228	254	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézouage	228	0
38	Zone de centre de localité (zone village)	492	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			221	492	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	221	492
39	Zone de centre de localité (zone village)	22	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			10	22	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	10	22
40	Zone de centre de localité (zone village)	1403	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			631	702	329	329		48	53	48	0	Justification des corrections de la commune: Dézouage	303	0
42	Zone de centre de localité (zone village)	174	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			78	87	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Accès : chemin d'accès avec servitude de droit public (affectation à modifier) (1.3.1.2) Commentaire de la commune: Aire de desserte	78	0
43	Zone de centre de localité (zone village)	894	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			402	447	331	331		18	26	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	72	80
44	Zone de centre de localité (zone village)	155	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			70	77	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézouage	70	0
53	Zone de centre de localité (zone village)	162	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			73	146	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Parking existant --> aire de desserte superposée	73	0
54	Zone de centre de localité (zone village)	478	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			215	430	378	378		-76	12	0	13	Justification des corrections de la commune: Dézouage partiel	0	56
57	Zone de centre de localité (zone village)	2022	0.41	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	93	93			100	100			783	944	667	667		15	29	15	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Parcelle pas à jour. Dézouage (verdure) nord de la parcelle 1330.	117	274
59	Zone d'habitation de très faible densité	1140	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			285	342	251	251		12	26	12	26	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	34	89
61	Zone de centre de localité (zone village)	996	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			448	498	162	162		64	67	64	67	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	287	334
70	Zone d'habitation de faible densité	627	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			282	251	249	249		12	1	12	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	34	3

					Commentaire de la commune: Valeur actuelle conservée																			
78	Zone d'habitation de faible densité	637	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Valeur actuelle conservée	100	100					287	255	125	125			57	51	57	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	164	130
79	Zone d'habitation de faible densité	170	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Valeur actuelle conservée	100	100					77	68	33	33			56	51	56	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	43	35
80	Zone d'habitation de faible densité	784	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Valeur actuelle conservée	100	100					353	314	164	164			53	48	53	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	187	151
92	Zone de centre de localité (zone village)	1363	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100					613	681	548	548			11	20	11	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	67	136
93	Zone de centre de localité (zone village)	134	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90					60	120	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	60	120
97	Zone de centre de localité (zone village)	913	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100					411	913	519	519			-26	43	0	43	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	393
98	Zone de centre de localité (zone village)	751	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90					338	676	623	623			-84	8	0	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	54
105	Zone de centre de localité (zone village)	103	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90					46	93	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	46	93
107	Zone de centre de localité (zone village)	375	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90					169	337	171	171			-2	49	0	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	165
108	Zone de centre de localité (zone village)	221	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90					100	199	89	89			11	55	11	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	11	109
109	Zone de centre de localité (zone village)	2181	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90					982	1963	661	661			33	66	33	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	324	0
110	Zone de centre de localité (zone village)	824	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90					371	742	706	706			-90	5	0	5	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	37
111	Zone de centre de localité (zone village)	623	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90					281	561	504	504			-80	10	0	10	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	56
112	Zone de centre de localité (zone village)	18	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90					8	17	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	8	17
114	Zone de centre de localité (zone village)	783	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90					352	705	553	553			-57	22	0	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	155
119	Zone de centre de localité (zone village)	249	0.5	1	Justification des	90	90					112	224	0	0			100	100	100	0	Justification des	112	0

				corrections de la commune: Valeur du futur règlement														corrections de la commune: Autre, à commenter								
122	Zone de centre de localité (zone village)	71	0.5	1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			32	64	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	32	64	
127	Zone d'habitation de faible densité	834	0.45	0.4 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Valeur actuelle conservée	100	100				100	100			375	333	77	77		80	77	80	77	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	300	256	
129	Zone de centre de localité (zone village)	235	0.5	1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			106	212	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	106	212	
131	Zone de centre de localité (zone village)	729	0.5	1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			328	656	466	466		-42	29	0	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	190	
142	Zone de centre de localité (zone village)	94	0.5	1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			42	84	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	42	84	
143	Zone de centre de localité (zone village)	457	0.5	1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			206	411	155	155		25	62	25	62	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	52	255	
144	Zone de centre de localité (zone village)	1094	0.5	1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			492	985	917	917		-86	7	0	7	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	69	
145	Zone de centre de localité (zone village)	124	0.5	0.5 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100				100	100			56	62	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	56	62	
146	Zone de centre de localité (zone village)	745	0.5	0.5 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100				100	100			335	372	307	307		8	18	8	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	27	67	
151	Zone d'habitation de forte densité	2600	0.5	1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			1170	2340	1409	1409		-20	40	0	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	936	
154	Zone de centre de localité (zone village)	841	0.5	1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			378	757	310	310		18	59	18	59	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	68	447	
156	Zone de centre de localité (zone village)	608	0.5	1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			274	547	424	424		-55	23	0	23	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	126	
160	Zone de centre de localité (zone village)	883	0.5	1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			397	794	498	498		-25	37	0	37	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	294	
161	Zone de centre de localité (zone village)	78	0.5	1 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			35	71	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Aire de desserte superposée	35	0	
163	Zone de centre de localité (zone village)	190	0.5	0.5 Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			86	86	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	86	0	
165	Zone de centre de localité (zone village)	533	0.5	1 Justification des corrections de la commune:	90	90				100	100			240	480	293	293		-22	39	0	39	Justification des corrections de la commune:	0	187	

					Valeur du futur règlement															Autre, à commenter						
167	Zone de centre de localité (zone village)	627	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							282	564	402	402			-43	29	0	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	164
169	Zone de centre de localité (zone village)	851	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							383	766	661	661			-73	14	0	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	107
188	Zone de centre de localité (zone village)	195	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							88	175	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézoning Commentaire de la commune: Vers zone de verdure	88	0
190	Zone de centre de localité (zone village)	1304	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							587	1174	628	628			-7	46	0	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	540
193	Zone de centre de localité (zone village)	215	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							97	194	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	97	194
194	Zone de centre de localité (zone village)	2460	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							1107	2214	1226	1226			-11	45	0	33	Justification des corrections de la commune: Dézoning partiel	0	731
195	Zone de centre de localité (zone village)	1438	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							647	1294	199	199			69	85	69	85	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	446	1100
201	Zone de centre de localité (zone village)	251	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							113	225	211	211			-87	7	0	7	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	16
205	Zone de centre de localité (zone village)	520	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100							234	260	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	234	260
207	Zone de centre de localité (zone village)	275	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100							124	137	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Accès privé : parcelle correspondant exactement à un accès privé ne pouvant être déplacé (1.3.1.1) Commentaire de la commune: aire de desserte superposée	124	0
213	Zone de centre de localité (zone village)	1179	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100							530	589	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézoning	530	0
215	Zone de centre de localité (zone village)	928	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100							418	464	272	272			35	41	100	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	418	190
216	Zone de centre de localité (zone village)	664	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100							299	332	259	259			13	22	13	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	39	73
340	Zone de centre de localité (zone village)	323	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							145	145	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	145	0
347	Zone de centre de localité (zone village)	256	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							115	230	32	32			72	86	72	8	Justification des corrections de la commune: Dézoning partiel	83	18
392	Zone d'habitation de très faible densité	157	0.25	0.3	Justification des	100	100							39	47	22	22			45	54	45	54	Justification des	18	25

					corrections de la commune: Valeur du futur règlement														corrections de la commune: Autre, à commenter									
394	Zone d'habitation de très faible densité	1456	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							364	437	332	332			9	24	9	24	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	33	105		
662	Zone d'habitation de faible densité	1681	0.33	0	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Aire inconstructible	100	100							555	0	0	0			100	Na	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage Commentaire de la commune: Changement affectation vers zone de verdure 15 LAT	555	0		
663	Zone d'habitation de faible densité	1656	0.33	0	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Aire inconstructible	100	100							546	0	0	0			100	Na	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage Commentaire de la commune: Changement affectation vers zone de verdure 15 LAT	546	0		
664	Zone d'habitation de faible densité	1036	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	80	Commentaire de la commune: selon règlement	100	100					259	290	219	219			16	24	16	24	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	41	70	
666	Zone d'habitation de faible densité	1170	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	80	Commentaire de la commune: selon règlement	100	100					293	328	322	322			-10	2	0	2	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	7	
668	Zone d'habitation de très faible densité	1665	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							416	499	369	369			11	26	11	26	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	46	130		
735	Zone d'habitation de très faible densité	1003	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							251	301	278	278			-11	8	0	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	24		
736	Zone d'habitation de très faible densité	1220	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							305	366	197	197			35	46	35	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	107	168		
739	Zone d'habitation de très faible densité	1460	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							365	438	382	382			-5	13	0	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	57		
740	Zone d'habitation de très faible densité	766	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							192	230	203	203			-6	12	0	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	28		
741	Zone d'habitation de très faible densité	1374	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							343	412	332	332			3	19	3	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	10	78		
742	Zone d'habitation de très faible densité	1065	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							266	320	205	205			23	36	23	36	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	61	115		
743	Zone d'habitation de très faible densité	502	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							125	151	115	115			9	24	9	24	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	11	36		
744	Zone d'habitation de très faible densité	1156	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							289	347	201	201			30	42	30	42	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	87	146		
748	Zone d'habitation de très faible densité	483	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							121	145	52	52			57	64	57	64	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	69	93		

751	Zone d'habitation de forte densité	2193	0.43	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			936	1097	601	601			36	45	36	0	Justification des corrections de la commune: Dézouage Commentaire de la commune: Passage en zone de verdure de l'ensemble de la partie en aire de constr. B (1024m2).	337	0
752	Zone d'habitation de faible densité	1045	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Valeur actuelle conservée	100	100			100	100			470	418	259	259			45	38	45	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	212	159
774	Zone d'habitation de très faible densité	1206	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			301	362	265	265			12	27	12	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	36	98
775	Zone d'habitation de très faible densité	1015	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			254	304	269	269			-6	12	0	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	36
776	Zone d'habitation de très faible densité	696	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			174	209	86	86			51	59	51	59	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	89	123
777	Zone d'habitation de très faible densité	1080	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			270	324	206	206			24	36	24	36	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	65	117
778	Zone d'habitation de très faible densité	1168	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			292	351	169	169			42	52	42	52	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	123	183
779	Zone d'habitation de très faible densité	1044	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			261	313	208	208			20	34	20	34	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	52	106
780	Zone d'habitation de très faible densité	1033	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			258	310	215	215			17	31	17	31	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	44	96
827	Zone d'habitation de très faible densité	1078	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			270	323	208	208			23	36	23	36	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	62	116
828	Zone d'habitation de très faible densité	2588	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			647	776	579	579			11	25	11	25	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	71	194
829	Zone d'habitation de faible densité	700	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	80	Commentaire de la commune: selon règlement		100	100			175	196	77	77			56	61	56	61	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	98	120
851	Zone de centre de localité (zone village)	190	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			85	171	156	156			-83	8	0	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	14
853	Zone d'habitation de très faible densité	1483	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			371	445	265	265			28	40	28	40	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	104	178
854	Zone d'habitation de forte densité	1181	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			532	591	277	277			48	53	48	53	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	255	313
858	Zone d'habitation de forte densité	721	0.45	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			325	361	148	148			54	59	54	59	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	176	213

866	Zone d'habitation de forte densité	2046	1.3	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							2660	1228	1270	1270			52	-3	52	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	1383	0
874	Zone d'habitation de forte densité	2340	1.3	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							3042	1404	1325	1325			56	6	56	6	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	1704	84
875	Zone d'habitation de forte densité	729	1.3	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							947	437	440	440			54	-1	54	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	511	0
879	Zone d'habitation de très faible densité	2012	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							503	604	282	282			44	53	44	53	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	221	320
881	Zone de centre de localité (zone village)	611	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							275	550	352	352			-28	36	0	36	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	198
923	Zone de centre de localité (zone village)	948	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100							427	948	420	420			1	56	1	56	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	4	531
924	Zone d'habitation de très faible densité	962	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							241	289	258	258			-7	11	0	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	32
926	Zone d'habitation de très faible densité	1003	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							251	301	202	202			19	33	19	33	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	48	99
928	Zone de centre de localité (zone village)	64	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							29	58	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	29	58
932	Zone de centre de localité (zone village)	7	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							3	7	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézoning Commentaire de la commune: Parking existant --> aire de desserte superposée	3	0
933	Zone d'habitation de faible densité	1109	0.45	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Valeur actuelle conservée	100	100							499	444	234	234			53	47	53	47	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	264	209
934	Zone de centre de localité (zone village)	240	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100							108	240	179	179			-66	25	0	25	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	60
940	Zone de centre de localité (zone village)	646	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							291	582	515	515			-77	12	0	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	70
947	Zone d'habitation de très faible densité	1107	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							277	332	309	309			-12	7	0	7	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	23
952	Zone d'habitation de très faible densité	743	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							186	223	103	103			45	54	45	54	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	84	120
954	Zone d'habitation de très faible densité	1294	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							323	388	370	370			-14	5	0	5	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	19
957	Zone de centre de localité (zone village)	1175	0.5	0.5	Justification des	90	100							529	587	368	368			30	37	30	37	Justification des	159	217

					corrections de la commune: Valeur du futur règlement														corrections de la commune: Autre, à commenter								
959	Zone d'habitation de très faible densité	552	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100			138	165	159	159			-15	4	0	4	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	7
962	Zone d'habitation de très faible densité	1938	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100			485	581	564	564			-16	3	0	3	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	17
964	Zone d'habitation de très faible densité	1199	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100			300	360	296	296			1	18	1	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	3	65
965	Zone d'habitation de très faible densité	1315	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100			329	395	314	314			5	20	5	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	16	79
969	Zone d'habitation de très faible densité	1008	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100			252	302	108	108			57	64	57	64	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	144	193
970	Zone d'habitation de très faible densité	998	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100			250	299	268	268			-7	10	0	10	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	30
971	Zone d'habitation de très faible densité	1004	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100			251	301	267	267			-6	11	0	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	33
972	Zone d'habitation de très faible densité	1062	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100			265	319	224	224			16	30	16	30	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	42	96
973	Zone d'habitation de très faible densité	848	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100			212	254	220	220			-4	13	0	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	33
975	Zone d'habitation de très faible densité	984	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100			246	295	283	283			-15	4	0	4	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	12
977	Zone d'habitation de très faible densité	1035	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100			259	310	184	184			29	41	29	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	75	127
978	Zone d'habitation de très faible densité	991	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100			248	297	154	154			38	48	38	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	94	143
979	Zone d'habitation de très faible densité	1733	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100			433	520	239	239			45	54	45	54	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	195	281
989	Zone de centre de localité (zone village)	696	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100				100	100			313	348	303	303			3	13	3	13	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	9	45
990	Zone de centre de localité (zone village)	23	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			10	20	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	10	20
995	Zone de centre de localité (zone village)	149	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			67	134	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	67	134
998	Zone de centre de localité (zone village)	523	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100			235	471	437	437			-86	7	0	7	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	33
1010	Zone d'habitation de forte densité	59	0.5	1	Justification des corrections de la	90	90				100	100			27	53	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la	27	0

					commune: Valeur du futur règlement														commune: Dézonage					
1020	Zone d'habitation de très faible densité	1815	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100					454	545	365	365			20	33	20	33	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	91	180
1089	Zone de centre de localité (zone village)	1078	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100					485	539	87	87			82	84	71	19	Justification des corrections de la commune: Dézonage partiel	344	102
1102	Zone de centre de localité (zone village)	129	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90					58	116	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	58	116
1103	Zone d'habitation de faible densité	6178	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	80	Commentaire de la commune: selon règlement				1544	1730	1609	1609			-4	7	0	7	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	121
1105	Zone d'habitation de faible densité	1027	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	80	Commentaire de la commune: selon règlement				257	288	189	189			26	34	26	34	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	67	98
1111	Zone de centre de localité (zone village)	609	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100					274	305	281	281			-3	8	0	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	24
1119	Zone d'habitation de faible densité	1057	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	80	Commentaire de la commune: selon règlement				264	296	252	252			5	15	5	15	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	13	44
1201	Zone de centre de localité (zone village)	126	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90					57	114	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	57	0
1202	Zone d'habitation de faible densité	1008	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	80	Commentaire de la commune: selon règlement				252	282	228	228			9	19	9	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	23	54
1203	Zone d'habitation de faible densité	995	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	80	Commentaire de la commune: selon règlement				249	279	109	109			56	61	56	61	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	139	170
1204	Zone d'habitation de faible densité	1215	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	80	Commentaire de la commune: selon règlement				304	340	256	256			16	25	16	25	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	49	85
1205	Zone d'habitation de faible densité	998	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	80	Commentaire de la commune: selon règlement				249	279	210	210			16	25	16	25	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	40	70
1206	Zone d'habitation de faible densité	996	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	80	Commentaire de la commune: selon règlement				249	279	170	170			32	39	32	39	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	80	109
1207	Zone d'habitation de faible densité	1009	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	80	Commentaire de la commune: selon règlement				252	282	167	167			34	41	34	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	86	116
1211	Zone de centre de localité (zone village)	328	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90					148	295	260	260			-76	12	0	12	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	35
1212	Zone de centre de localité (zone village)	927	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100					417	464	83	83			80	82	80	82	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	334	380
1234	Zone d'habitation de faible densité	1171	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	80	Commentaire de la commune: selon règlement				293	328	160	160			45	51	45	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	132	167
1237	Zone d'habitation de très faible densité	986	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune:	100	100					247	296	218	218			12	26	12	26	Justification des corrections de la commune:	30	77

					Valeur du futur règlement													Autre, à commenter							
1239	Zone d'habitation de très faible densité	982	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100		245	295	172	172		30	42	30	42	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	74	124
1258	Zone de centre de localité (zone village)	271	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100		122	244	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	122	0
1259	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.3	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100		251	301	277	277		-11	8	0	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	24
1260	Zone de centre de localité (zone village)	581	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100				100	100		261	291	207	207		21	29	21	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	55	84
1267	Zone de centre de localité (zone village)	838	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100				100	100		377	419	414	414		-10	1	0	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	4
1268	Zone d'habitation de forte densité	1870	1.3	0.6	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100				100	100		2431	1122	1069	1069		56	5	56	5	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	1361	56
1278	Zone d'habitation de faible densité	17	0.45	0.5		100	100				100	100		8	8	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	8	0
1290	Zone de verdure	514	0.45	0	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Aire inconstructible	100	100				100	100		231	0	0	0		100	NaN	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	231	0
1291	Zone de verdure	188	0.45	0	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Aire inconstructible	100	100				100	100		85	0	0	0		100	NaN	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	85	0
1304	Zone d'habitation de forte densité	18	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100		8	16	0	0		100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	8	16
1309	Zone de centre de localité (zone village)	389	0.5	0.5	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100				100	100		175	195	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	175	0
1312	Zone d'habitation de forte densité	107	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100		48	96	0	0		100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézonage	48	0
1324	Zone de centre de localité (zone village)	331	0.5	1	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90				100	100		149	298	224	224		-51	25	0	25	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	75
Total		143551																						18413	19718

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m² par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir dans le périmètre de centre (si présent)

368

394

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation

des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

**** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive*

***** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.*

****** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à $CUS * Surface (m^2)$, et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés*

Capacité de développement résidentiel à 15 ans hors zone à bâtir

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à corriger par la commune si besoin
xx	Donnée modifiée par la commune

		Données SDT	Données Communes	
Mesure C21	Constructions et installations dignes de protection			logements
Mesure C22	Petites entités urbanisées (hameaux)			logements
Mesure C23	Territoires à habitat traditionnellement dispersé			logements
Mesure C24	Paysages dignes de protection et constructions caractéristiques			logements
<hr/>				
	Total sans doublons			logements
		+	+	
	Plus de 25% d'habitations ou de 20 habitations hors zone à bâtir			logements
<hr/>				
	Total des logements	0	0	logements
	Le PDCn prévoit 3 habitants par logement.			
		0	0	habitants
	Le PDCn prévoit un coefficient de 60% pour tenir compte du rythme de reconversion	x 60%	x 60%	
	Total des habitants	0	0	habitants

Bilan du dimensionnement de la zone à bâtir

	Gimel
N° OFS	5428

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

A. Besoins

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 [Croissance annuelle en % de la pop. de référence]

Année de référence

Horizon de planification

En centre		Hors du centre	
1.5	1.5	0.75	0.75
2015	2015	2015	2015
2036	2036	2036	2036

Population

Année de référence (31 décembre 2015)

Année du bilan (31 décembre 2016)

1312	1312	595	595
1350	1350	598	598

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 entre l'année de référence et l'horizon [habitants]

+		+	
413	413	94	94

Logements d'utilité publique (24 pour les communes avec centre et 12 pour les autres) [habitants]

+		+	
0	0	0	0

Population maximale à l'horizon de planification selon la mesure A11

Besoins au moment du bilan [habitants]

=		=	
1725	1725	689	689
375	375	91	91

B. Capacités d'accueil au moment du bilan

Capacité des réserves représentées en vert sur la carte [habitants]

Potentiel de densification des autres parcelles [habitants]

Pourcentage du potentiel de densification à utiliser [%]

Part du potentiel de densification comptabilisé à l'horizon de planification [habitants]

Capacité de développement hors de la zone à bâtir [habitants]

En centre		Hors du centre	
381	359	118	114
+		+	
305	394	134	55
33	33	33	33
101	130	44	18
		0	0
=		=	
482	489	162	132

Capacités d'accueil au moment du bilan [habitants]

C. Bilan

Etat de la capacité d'accueil par rapport aux besoins (sur-capacité si positif) [habitants]

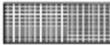
Selon la formule: (Capacité d'accueil au moment du bilan) - (Besoins au moment du bilan).

En centre		Hors du centre	
107	114	71	41

ESTIMATION DES RÉSERVES EN ZONE À BÂTIR À VOCATION D'HABITATION OU MIXTE

LÉGENDE

Statut de la réserve

Réserve en terrain non bâti	
Réserve en terrain partiellement bâti	
Pas de réserve car le terrain est bâti	
Dézonage partiel	
Dézonage complet	

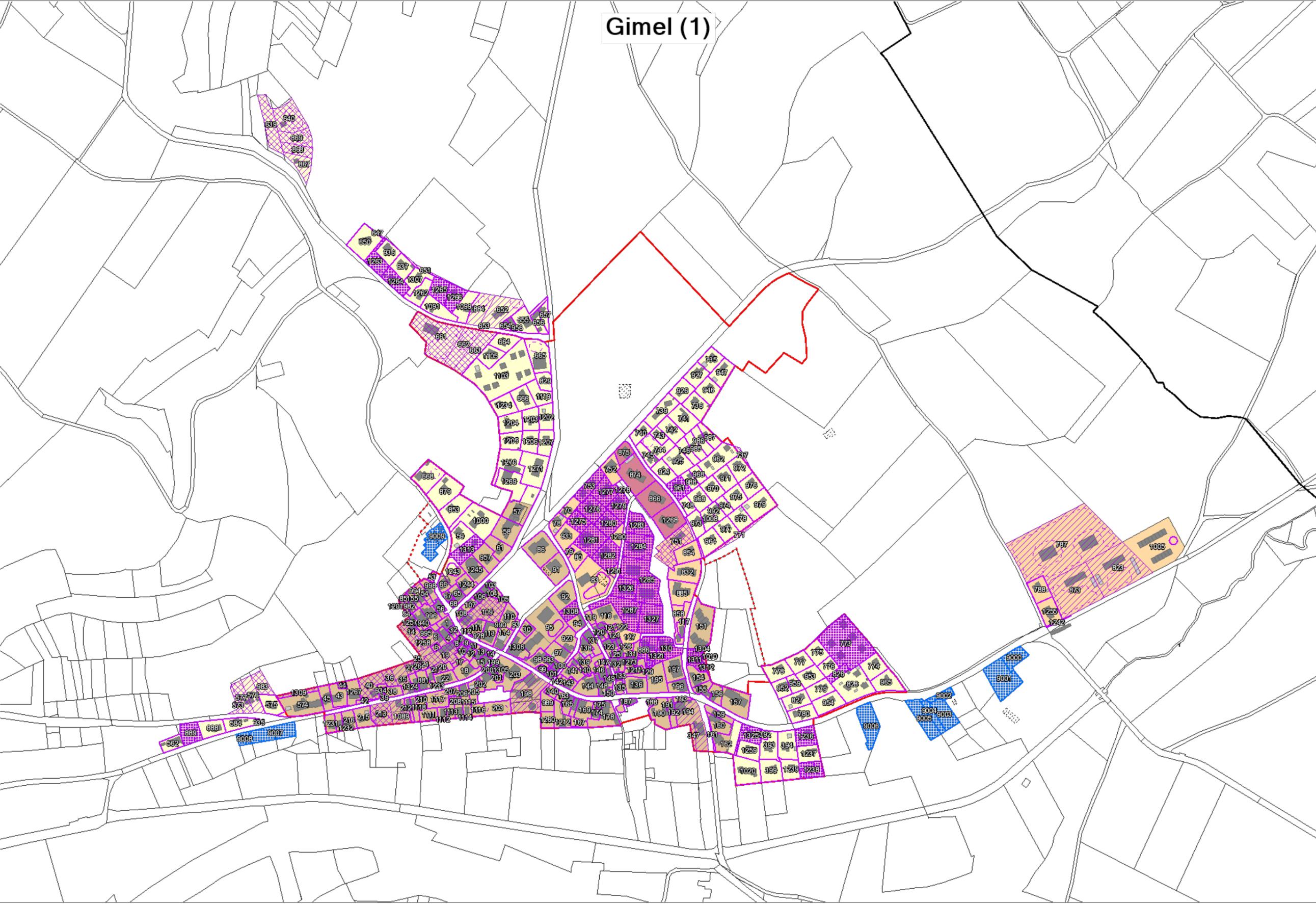
Signification des couleurs

Réserve	
Élément modifié par la commune	
Remarque de la part du SDT	
Extension de la zone à bâtir	

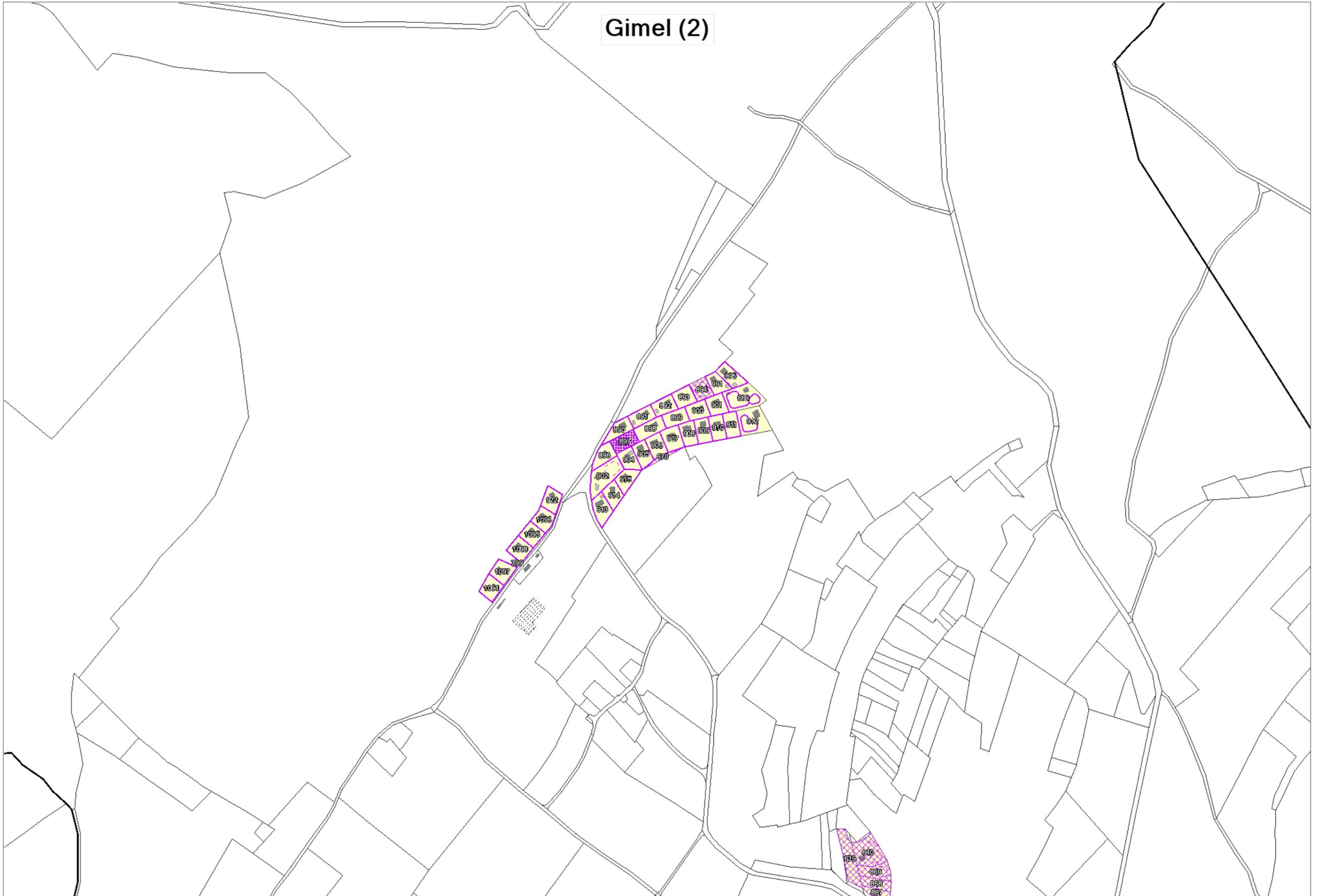
Affectation du sol

Zone d'habitation de très faible densité	
Zone d'habitation de faible densité	
Zone d'habitation de moyenne densité	
Zone d'habitation de forte densité	
Zone de centre de localité (zone village)	
Zone de centre historique	
Zone de hameau	

Gimel (1)



Gimel (2)



Gimel (3)



Lausanne, le 13 janvier 2023

ABA Partenaires SA
Avenue de Rumine 20
1005 Lausanne

COMMUNE DE GIMEL

RÉVISION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION
RETRANSCRIPTION DES DANGERS NATURELS

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous confirmons que nous avons collaboré avec le bureau ABA Partenaires SA pour la retranscription des dangers naturels dans le Plan d'affectation communal (plan, règlement et rapport selon l'article 47OAT) de la commune de Gimel.

Cette collaboration, basée sur le guide pratique cantonal en la matière, a permis de délimiter les secteurs de restrictions propres à chaque aléa et de définir le dispositif réglementaire ad hoc.

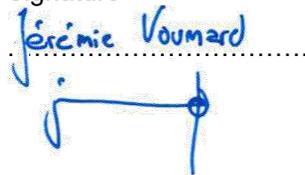
Bureau

CSD INGENIEURS SA
Chemin de Montelly 78
Case postale 302
1000 Lausanne

Aléas considérés

Inondations

Signature

Jérémy Voumard


Jacopo Abbruzzese





Catherine BORGHINI POLIER
Directrice

Tél: 021 314 66 55, Fax: 021 314 62 55
Mob: 079 556 57 98

Catherine.Borghini-Polier@chuv.ch
www.chuv.ch

Commune de Gimel
A l'att. de Monsieur le Municipal.
Reymond Philippe

Administration communale
Case postale 68
1188 Gimel

Classement n° 402-06-02				
Synd. & Mun.	Visa	Séance	Copie	
Ph. Rezzonico	<i>R</i>	<i>X</i>		
A.-L. Berger				
Reçu le: - 4 MAI 2023				
H. Forrer				
L. Guignard				
Ph. Reymond				
Rem.:				

Référence : CBP/lgo

Lausanne, le 28 avril 2023

Objet : Parcelle 734 - Révision PACom

Monsieur le Municipal, cher Monsieur,

Construit en 1897, l'établissement de La Rosière était un établissement de cure thermique. Agrandi en 1905, il ferme en 1918, à la fin de la Première Guerre mondiale.

Racheté par l'Etat de Vaud en 1919 pour en faire une maison de santé destinée aux patients psychiatriques, il subit de nombreuses transformations architecturales durant une cinquantaine d'années. Dès 1968, dans le cadre de la réorganisation du système sanitaire vaudois, la maison de santé devient un hôpital psycho-gériatrique, avec un développement important des structures médicales et paramédicales.

En 1998, pour répondre aux exigences de la nouvelle loi sur l'Assurance Maladie (LAMal), l'hôpital est scindé en deux parties :

- Une unité d'hospitalisation psycho-gériatrique de 20 lits, dépendante du secteur psychiatrique Ouest.
- Un établissement médico-social à vocation psycho-gériatrique de 48 lits, rattaché au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois - CHUV.

En 2007, les lits de psycho-gériatrie sont délocalisés à Prangins permettant une augmentation du nombre à 62 lits.

Aujourd'hui, les besoins sanitaires pour l'Ouest du canton sont avérés et il convient de créer un établissement médico-social de 100 lits pour des patients psycho-gériatriques. Des lits de court séjour pour des patients des psychiatries de l'âge avancé pourraient être intégrés à l'établissement selon les besoins du réseau. Une réflexion est également en cours concernant l'intégration de 1 à 2 appartements communautaires au sein de la nouvelle structure.

Les constats sont que le bâtiment la Rosière n'est architecturalement pas adapté à la prise en charge de patient psycho-gériatriques et trois hypothèses sont envisageables à savoir :

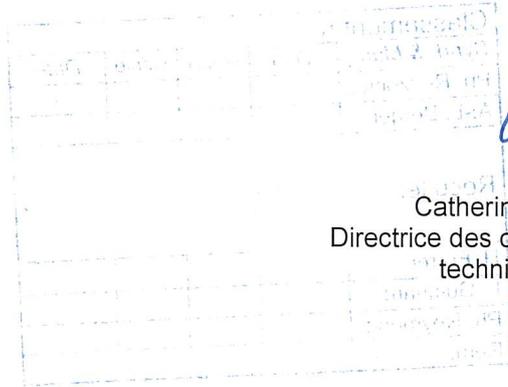
1. Une construction nouvelle de 100 lits et une réhabilitation de l'ancien bâtiment avec une nouvelle affectation par exemple des appartements protégés,
2. Une construction nouvelle et la démolition de l'ancien bâtiment,
3. La construction d'une extension de 50 lits et la rénovation du bâtiment existant en y maintenant également 50 lits.

En fonction de ces hypothèses, les besoins en surface de plancher varient entre 7'500 m² et 11'500 m². Dès lors, par la présente, nous vous confirmons que l'Etat de Vaud a besoin de conserver l'ensemble de sa parcelle en zone mixte : clinique et d'utilité publique.



Ce projet a fait l'objet d'une annonce d'intention au DSAS pour le programme PIMEMS 2022-2027. Ainsi, les perspectives de constructions se dessinent dans un horizon de 10 ans.

En restant naturellement à disposition et en espérant avoir répondu à votre requête, je vous prie de croire, Monsieur le Municipal, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.



Catherine Borghini Polier

Catherine Borghini Polier
Directrice des constructions, ingénierie,
technique et sécurité

Copies : Prof. Demartines, Directeur général
Mme Lehn, Directrice des soins

Situation

Etude v1

PROVISOIRE

Date de création	Dess	Contr	Format	Echelle	N° dossier_N° plan_indice	Liste N°
19.10.2020	L.B.	-	A3 x 59.4 cm (0.37m ²)	1:250	3595-01b	

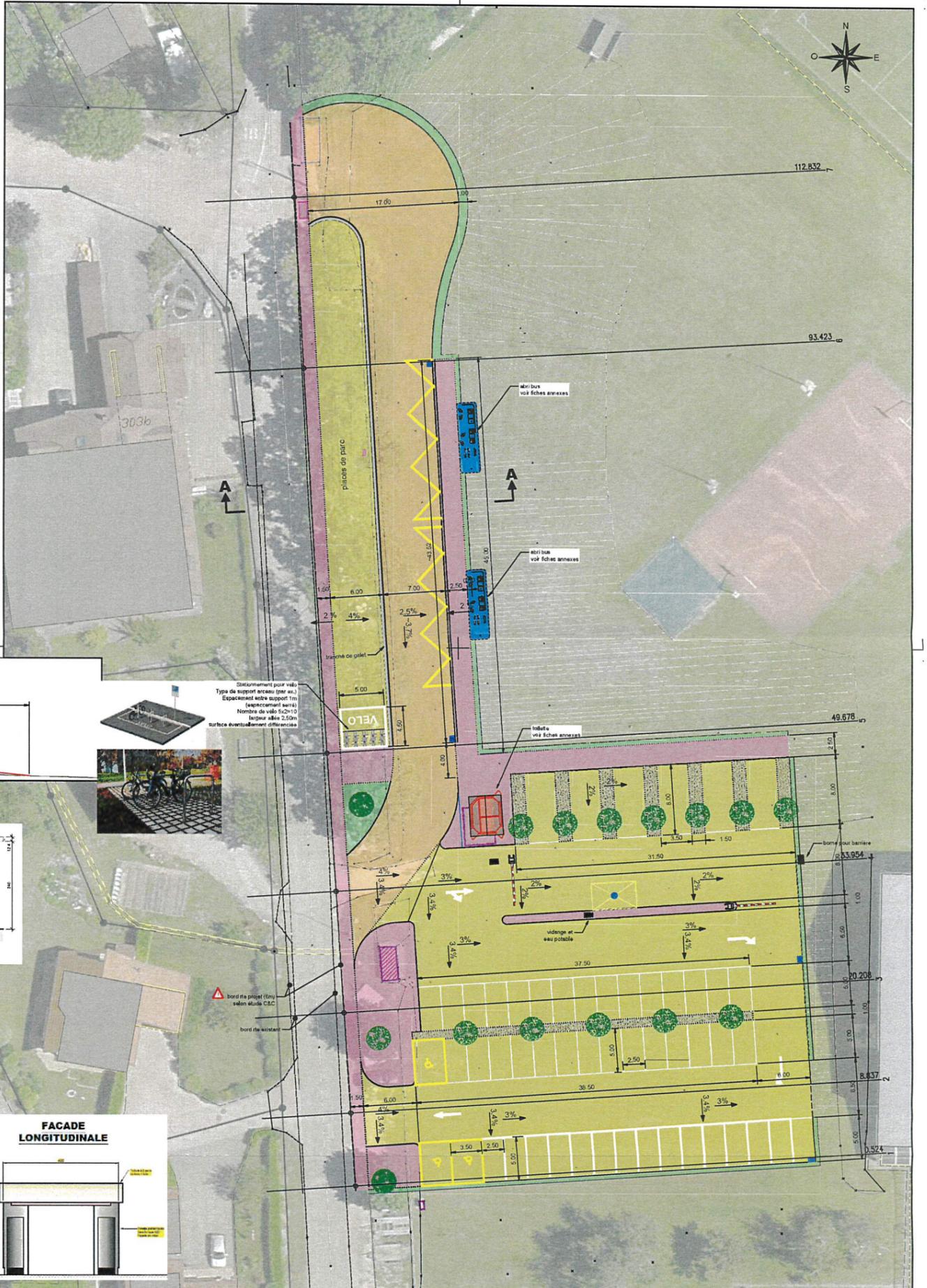
BUREAU D'INGÉNIEURS **SABERT** AVANT-PROJET
www.sabert.fr E-mail : info@sabert.fr

Date	Dess	Contr	Modifications	Indice
06.11.2020	L.B.	-	Toilette type Caloto, mise en place abri bus	A
11.11.2020	L.B.	-	Création places de stationnement pour 10 vélos	B
				C

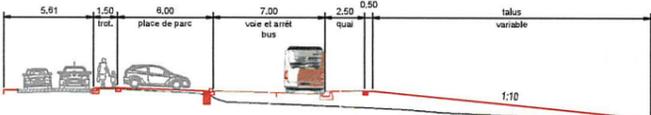
Légende

- Projet route
- Projet parking
- Projet trottoir
- Projet zone galets
- Projet surface en gravier/gras

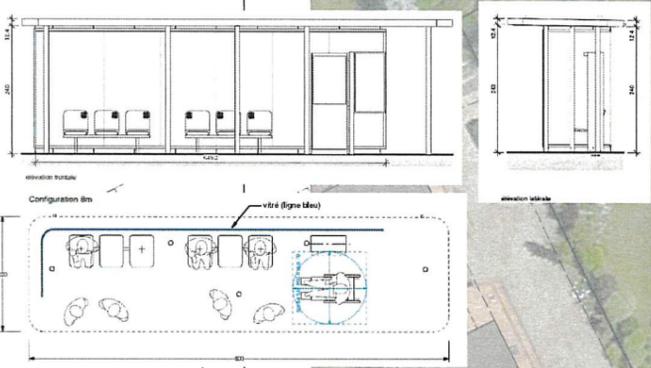
- Projet bordure inclinée (grants 2025)
- Projet pavé (grant 11/13)
- Projet bordure haute (type Etat de Vaut, 1200x24, grant)
- Projet bordure d'accostage (bus, grant K5B)
- Bord de route existant



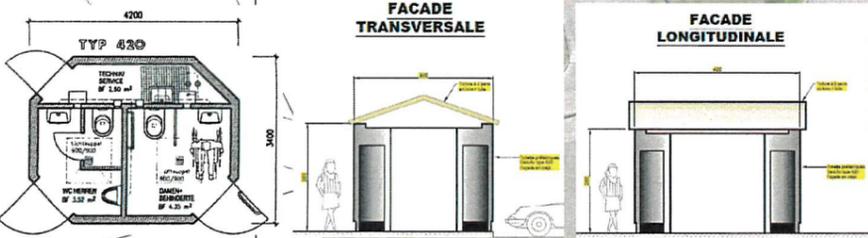
Coupe A-A
Echelle 1:200



Exemple d'abri bus

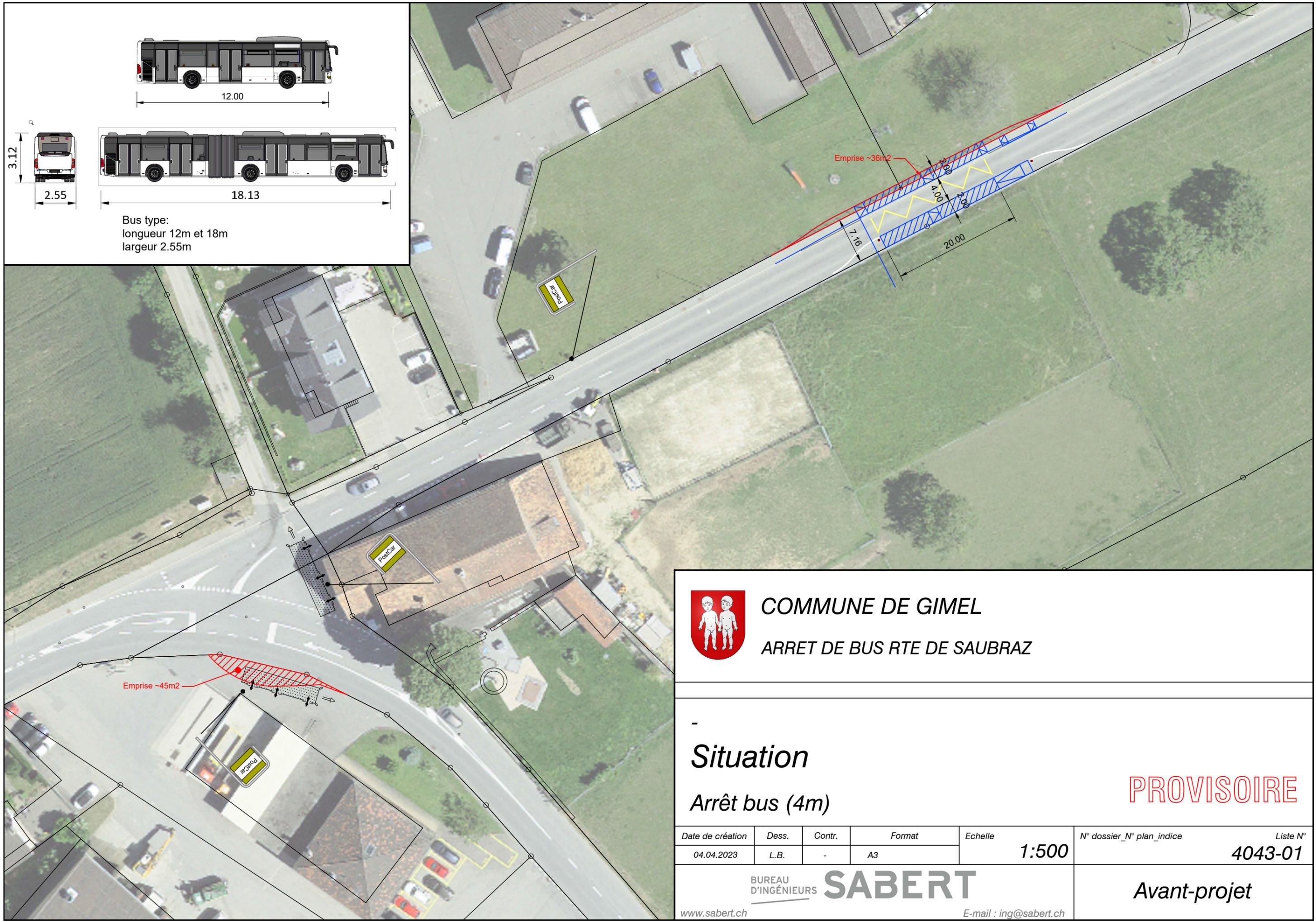
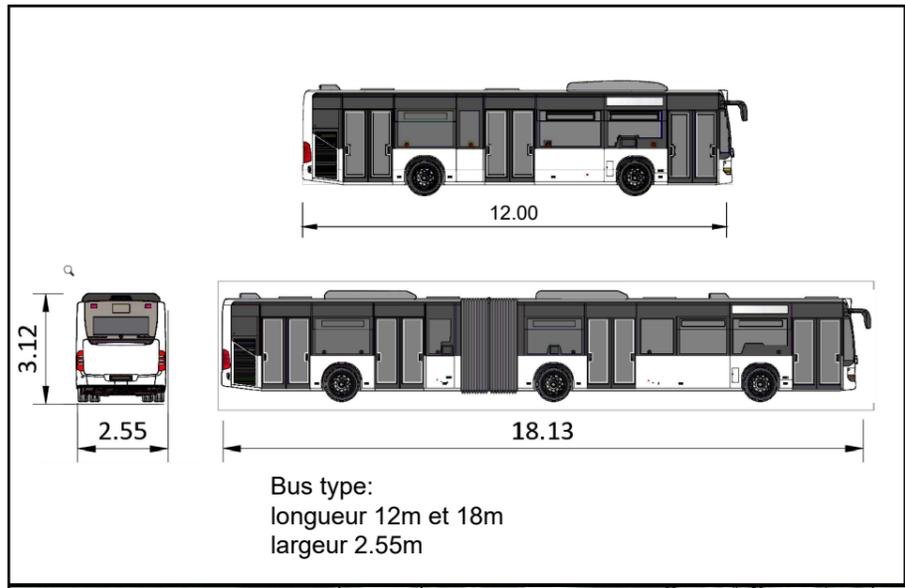


Exemple de toilette publique



Stationnement pour vélos
Type de support anneau (par ex.)
Espace entre support (m)
Nombre de vélos (50x10)
Largeur allée 2.50m
Surface éventuellement différenciée

bord de projet (Riv) selon étude CAC
bord de voirie



COMMUNE DE GIMEL
ARRET DE BUS RTE DE SAUBRAZ

-
Situation
Arrêt bus (4m)

PROVISOIRE

Date de création	Dess.	Contr.	Format	Echelle	N° dossier_N° plan_indice	Liste N°
04.04.2023	L.B.	-	A3	1:500		4043-01

BUREAU D'INGÉNIEURS **SABERT**
www.sabert.ch E-mail : ing@sabert.ch

Avant-projet

Copropriété du Pré-Valier
Chemin du Pré-Valier
1188 GIMEL

le 20 novembre 2018

Monique et Jean-Claude KURZEN
Rue du Martinet 9
1188 GIMEL

Objet : Servitude sur parcelle 1117

Chers Monsieur et Madame Kurzen,

Nous sommes désolés de ne pas avoir donné suite à votre courrier du 20 juillet 2018 qui n'avait pas été porté à la connaissance des copropriétaires.

Nous sommes heureux de pouvoir répondre à votre demande en vous donnant un accord « à l'amiable » qui vous permettra de passer ponctuellement avec un véhicule pour vous faciliter l'accès en cas de nécessité. Cela restera exceptionnel, comme vous venez de nous le faire savoir.

Nous tenons à vous préciser que, lors de notre dernière réunion de copropriété, la grande majorité des personnes présentes s'est opposée à l'idée d'ouvrir le chemin du Pré-Valier à un trafic supplémentaire de façon régulière, le stationnement de plusieurs gros véhicules nous occasionnant parfois beaucoup de gêne.

En conséquence, malgré notre accord verbal, nous ne modifions pas la nature de votre servitude et préférons lui laisser le caractère d'un « passage à pied ».

Avec nos cordiales salutations.

Copropriété du Pré-Valier
(Monique Golaz)

PS – travaux en cours

Suite à nos différents échanges, nous optons pour la réparation des 3 bordures supérieures (travaux à la charge de la copropriété).

Nous allons demander que les 3 autres bordures situées à l'entrée de votre terrain (en face de l'emplacement stabilisé sur gazon) soient retirées (comme convenu, à votre charge).

De plus, l'entreprise Perrin envisage de tailler en biseau les bordures qui encadrent ce passage, afin qu'elles rejoignent le niveau du sol (comme convenu, à votre charge).

